

RAPPORT FINANCIER 2023

secours-catholique.org

 [caritasfrance](https://twitter.com/caritasfrance)
 [Secours Catholique-Caritas France](https://www.facebook.com/Secours-Catholique-Caritas-France)
 [@caritasfrance](https://www.instagram.com/caritasfrance)



ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL

SOMMAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DE GESTION 2023	4
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023	19
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023.....	22
ANNEXE AUX COMPTES	24
TABLEAU DE FINANCEMENT.....	59
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2024.....	60
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	61

RAPPORT DE GESTION 2023

1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2023 ET PERSPECTIVES POUR 2024	5
1.1. Contexte général de l'année 2023	5
1.2. Chiffres clés de l'année 2023 et événements comptables significatifs.....	5
1.3. Variation des résultats de l'année 2023	6
1.4. Perspectives pour 2024	6
2. ANALYSE DES RÉSULTATS	7
2.1. Compte de résultat.....	7
2.2. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources (CER)	12
2.3. Valorisation du bénévolat et contributions en nature	15
3. ANALYSE DU BILAN	16
3.1. Fonds propres et réserves	16
3.2. Actif immobilisé net	16
3.3. Fonds reportés et fonds dédiés.....	17
3.4. Provisions	17
3.5. Analyse de l'actif circulant	17
3.6. Analyse des dettes	18
3.7. Analyse de la variation de trésorerie.....	18

1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2023 ET PERSPECTIVES POUR 2024

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité de l'année 2022 marquée par une forte reprise de l'activité après deux années de Covid. En 2023, les frais de missions sociales ont augmenté de 4,4 M€ par rapport à l'année dernière. La pauvreté s'aggravant en France, la demande de soutien des personnes en précarité est de plus en plus forte. Malgré l'augmentation des frais de mission, les autres charges ayant baissé, en particulier les reports en fonds dédiés, le total des charges est en léger retrait par rapport à 2022 (-1,7 M€, soit -1 %).

Les ressources, quant à elles, sont en baisse de 6,7 M€ (soit 4 %), la collecte de dons de 2022 avait été particulièrement importante du fait de l'appel aux dons pour l'Ukraine qui avait recueilli 6,4 M€.

Il en résulte un déficit de 10,1 M€, en augmentation de 5 M€ par rapport à l'année dernière.

Mesurant la nécessité d'un retour à l'équilibre, dans un contexte économique inflationniste et d'augmentation de la pauvreté, le Secours Catholique a entrepris de revoir son modèle économique avec pour objectif le retour à l'équilibre financier.

1.1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2023

L'année 2023 a été marquée par l'inflation et l'aggravation de la précarité en France. En réponse à cette situation, la mise à disposition de boutiques solidaires, d'épiceries sociales et de vestiaires ainsi que les activités permettant de renouer le lien social, l'éveil et la sensibilisation à la solidarité ont été renforcées.

Les projets stratégiques visant à moderniser les systèmes d'information pour soutenir plus efficacement nos activités se sont poursuivis : ont ainsi notamment abouti le projet de montée de version de l'outil de gestion et le développement de l'outil « Tous acteurs » mis en service au début de 2024. La démarche de « Mise en Conformité des Locaux » (MICOLO) a également progressé, elle inscrit son action dans la durée.

D'autre part, un contrôle de la Cour des comptes a été engagé, dont le terme est prévu à l'automne 2024 par l'émission d'un rapport présentant les remarques et observations de la cour.

L'organisme de déontologie « Don en confiance » a également procédé à son audit qui a abouti au renouvellement de son agrément en mars 2024.

Enfin, le rapport financier a été présenté au comité d'audit du 17 avril 2024 au cours duquel le commissaire aux comptes a présenté ses recommandations et son projet d'opinion sur la sincérité et l'image fidèle des comptes de l'année 2023. Le rapport du commissaire aux comptes est joint aux comptes annuels.

1.2. CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2023 ET ÉVÉNEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Le total des produits est en baisse et s'élève à 144,3 M€ contre 151 M€ en 2022 (- 6,7 M€ ; soit - 4 %). Le total des charges est également en baisse et s'élève à 154,3 M€ contre 156 M€ en 2022 (- 1,7M€ ; soit - 1 %). Le résultat de l'exercice 2023 affiche un **déficit de 10,1 M€, financé par les réserves de l'association.**

Les produits, 144,3 M€, agrégés à l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature (184,8 M€) qui constituent l'autre pilier du modèle économique du SCCF, représentent le total des ressources du modèle socio-économique du SCCF, soit 329,1 M€. Il convient d'y ajouter le financement du déficit par appel aux réserves, 10,1 M€, portant **le total des ressources employées à 339,2 M€, contre 327 M€ en 2022.**

Plusieurs événements ont eu une incidence sur les comptes de bilan de l'exercice :

- ▶ La variation de trésorerie liée à l'activité et aux investissements a généré un emploi de trésorerie de 13,5 M€, résultant de la baisse des produits et de la poursuite des projets d'investissement. Ces emplois impactent fortement le poste des « Disponibilités » (- 9 M€) et le poste des « Valeurs mobilières de placement » (- 4 M€) ;
- ▶ Deux projets informatiques menés dans le courant de 2023, la montée de version du logiciel de gestion APIZ (0,6 M€) et le développement de l'outil « Tous acteurs », mis en service au début de 2024 et représentant 2 M€ en immobilisations en cours, dont 1,2 M€ au titre de 2023, expliquent principalement la variation de l'actif net incorporel de + 1,5 M€ ;

- ▶ L'emploi des fonds dédiés a généré une variation de - 1,4 M€, dont principalement les fonds « Urgences Ukraine » collectés en 2022 à hauteur de 1,2 M€ ;
- ▶ L'acceptation de nouveaux dossiers de legs a généré une variation à l'actif immobilisé et circulant de + 8,1 M€ compensé, au passif, par des dettes testamentaires de + 4,2 M€, entraînant une augmentation du fonds reporté de 3,9 M€ ;

1.3. VARIATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2023

Le résultat de l'exercice est un déficit de 10,1 M€, contre un déficit de 5,1 M€ en 2022. La forte baisse du résultat (- 5 M€) peut s'établir à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires :

La baisse du résultat courant d'exploitation (ajusté de l'impôt sur les sociétés) :	- 4,9 M€
La baisse du résultat financier :	<u>- 0,1 M€</u>
Total de la variation du résultat :	- 5,0 M€

Le résultat d'exploitation est en baisse de 4,9 M€.

Cette variation résulte :

- ▶ de la forte baisse des produits d'exploitation (- 5,3 M€) essentiellement liée aux dons et mécénats (- 5,8 M€), aux legs, donations et assurances-vie (- 1,9 M€) et aux subventions (- 1,5 M€), compensée par la hausse des contributions financières (+ 0,8 M€), des participations (+ 0,8 M€) et l'utilisation des fonds dédiés (1,9 M€) ;
- ▶ compensée par une légère baisse des charges d'exploitation (- 0,4 M€). Les variations des postes des charges se compensent : hausse des « Autres achats et charges externes » (+ 1,5 M€), des charges salariales (+ 1,5 M€), des dotations aux amortissements et provisions (+ 0,8 M€), et divers autres postes (+ 0,2 M€) et baisse du report des ressources affectées reçues au cours de l'année et non encore employées, inscrites en fonds dédiés (- 4 M€), ainsi que les aides financières aux partenaires (-0,7 M€). Ces aides financières sont destinées notamment aux partenaires du réseau Caritas qui ont vocation à devenir financièrement indépendants ; les aides directes aux personnes, en hausse de 0,3 M€, compensent en partie cette baisse.

Le résultat financier est en légère baisse, 1,2 M€ contre 1,3 M€ en 2022. La baisse des produits financiers de 1,1 M€ est compensée par la baisse des charges financières, - 1 M€. Ces variations s'expliquent par des reprises et dotations de provisions importantes en 2022.

Le résultat exceptionnel est resté stable par rapport à 2022, s'élevant à 1 M€.

1.4. PERSPECTIVES POUR 2024

S'inscrivant dans une dynamique de retour à l'équilibre tout en voulant maintenir la capacité de l'association à agir, inventer des nouvelles formes de solidarité pour répondre aux enjeux des territoires en France et à l'international, le conseil d'administration a souhaité orienter le budget 2024 vers une réduction des charges permettant de rapporter le déficit budgétaire à 5,9 M€ contre 8,9 M€ prévu au budget 2023.

L'année 2023 a permis de confirmer la nécessité de transformations profondes qui vont s'inscrire dans des chantiers prioritaires, portant notamment sur :

- ▶ La revue des activités et les moyens y afférant (notamment immobiliers, prestations extérieures, etc ...) ;
- ▶ L'ajustement des moyens financiers et humains en les recentrant sur les actions prioritaires ;
- ▶ Le développement de ressources, notamment les subventions et la recherche de nouveaux financements privés.

Des rencontres en région avec les acteurs en responsabilité du réseau ont été initiées avant l'assemblée générale afin de donner à tous de la visibilité sur les enjeux et de permettre d'élaborer collectivement les réponses permettant de poursuivre l'objectif de retour à l'équilibre.

Par ailleurs, face aux enjeux importants de transformation dans le monde, l'augmentation des signes de pauvreté, une économie fragilisée par les conflits provoquant l'augmentation des prix de certains biens de première nécessité (énergie, alimentation, etc ...) et après plusieurs années de mise en œuvre du projet national 2016-2025, le SCCF souhaite

réinventer sa vie associative. L'intention est d'élargir la base des adhérents, de faire évoluer les statuts et de renforcer à tous les niveaux une véritable participation des acteurs.

Ce projet s'appuie sur le bénévolat, cœur de l'association et ressource première du modèle économique pour développer la capacité d'agir des personnes et leur permettre de transformer le monde qu'elles habitent.

L'année 2024 verra aussi la mise en œuvre de l'application « Tous acteurs ». Cette application recensera par activité l'engagement des bénévoles et des différents acteurs associés (financeurs, personnes en précarité, etc ...) et permettra de mobiliser et d'informer les acteurs selon les thématiques qui leurs sont propres. Par ailleurs, le référentiel des activités sera revu, permettant d'assurer une plus grande cohérence entre les informations des différents outils de gestion (financiers, ressources humaines) et ainsi de produire une information croisant plusieurs domaines, en permettant de mieux adapter nos actions aux besoins des acteurs.

Les documents financiers, arrêtés par le conseil d'administration le 16 mai 2024 et soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 12 juin 2024, ont été présentés au comité d'audit le 17 avril 2024 qui a émis un avis favorable. Ils ont été audités par le commissaire aux comptes qui présente ses rapports. Une information et un suivi des perspectives d'évolutions financières sont régulièrement partagés avec ces instances de gouvernance.

Le rapport de gestion présente, dans une première partie, l'étude des résultats de 2023 au regard du compte de résultat, du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), et, dans une seconde partie, l'étude de la situation active et passive de l'association au regard du bilan et du tableau de financement.

2. ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

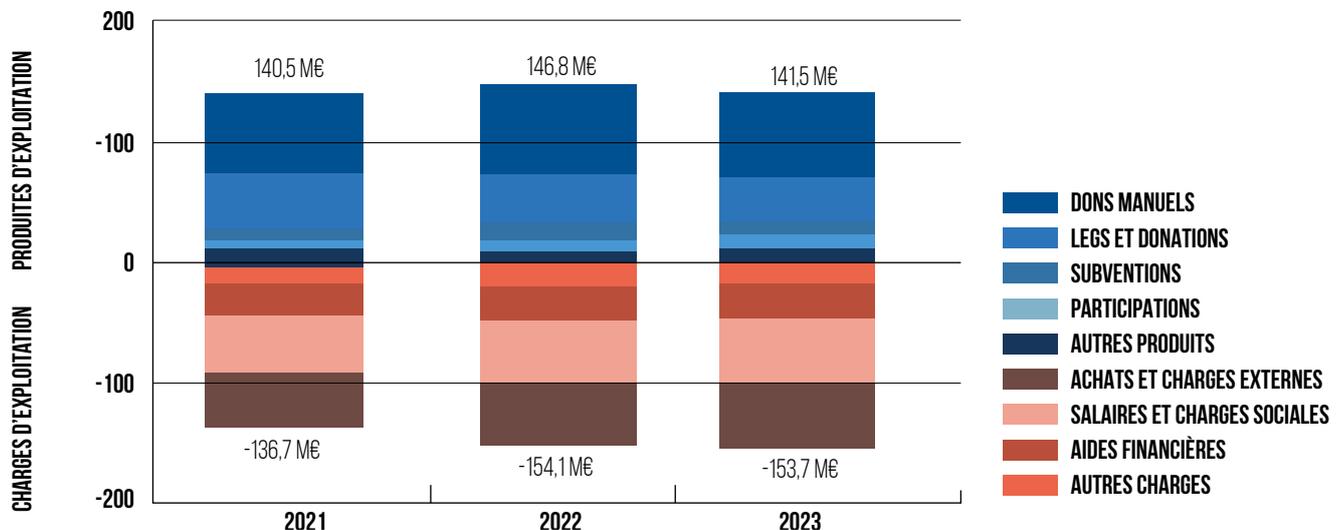
Le compte de résultat recense l'ensemble des produits (144,3 M€) et des charges (154,3 M€) de l'exercice.

2.1.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le déficit du **résultat d'exploitation** (- 12,2 M€) est en forte augmentation par rapport à 2022 (- 7,3 M€). Cette variation s'explique par une forte baisse des produits d'exploitation (- 5,3 M€) et une légère baisse des charges d'exploitation (- 0,4 M€).

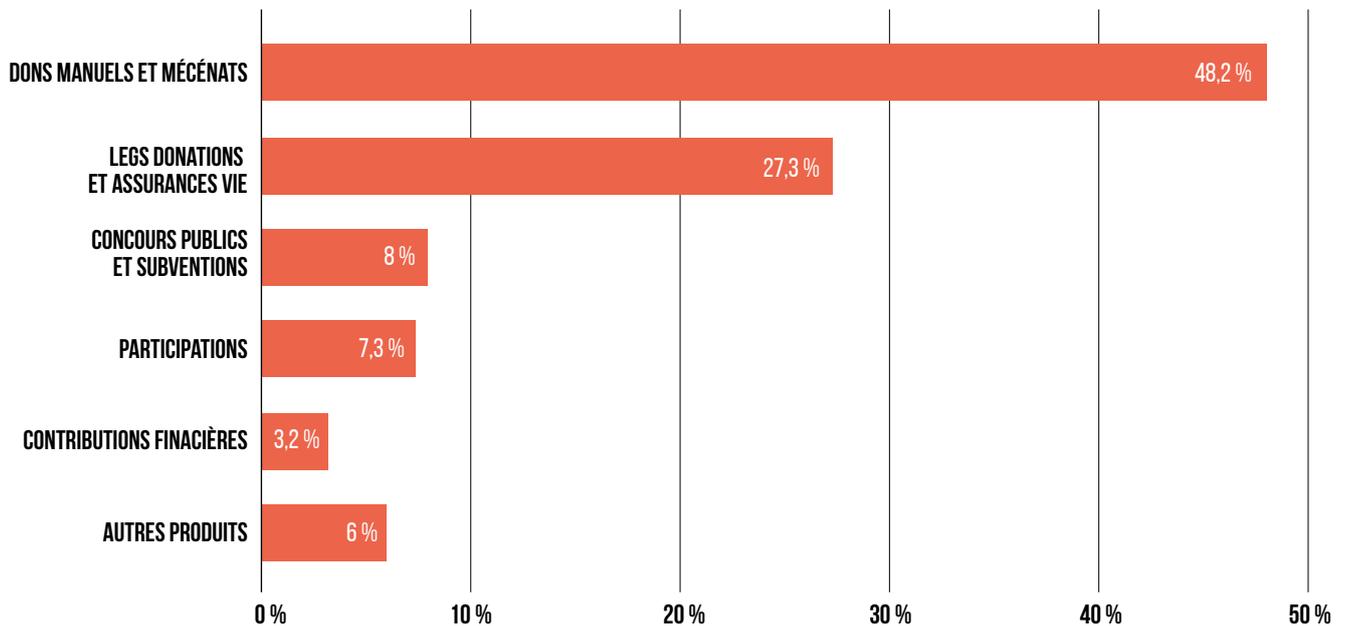
L'évolution des principaux postes du résultat d'exploitation depuis 2021 s'illustre comme suit :

ÉVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION (EN M€)



2.1.1.1. ANALYSE DES PRODUITS D'EXPLOITATION

RÉPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION 2023 : 141,5 M€



Depuis 2019, le Secours Catholique a mis en place une stratégie de développement et de diversification de la collecte autour de trois volets : le développement du face-à-face ; le recrutement de chargés de communication pour le développement des ressources en région ; la recherche de nouvelles pistes de ressources. Le bilan positif de cette stratégie et le potentiel de développement de certaines ressources (subventions, legs, mécénats, etc ...) encouragent l'association à poursuivre les chantiers commencés.

1 - Premier poste de recettes pour l'association, les dons manuels et mécénats s'élèvent à 68,3 M€ contre 74 M€ en 2022. Ils sont constitués des dons manuels provenant de particuliers, des mécénats d'entreprise (66,5 M€) et des abandons de frais des bénévoles (1,8 M€).

A l'intérieur de ce poste, nous distinguons les recettes non affectées, destinées à la mission générale du Secours Catholique, et les recettes dites affectées qui sont liées à un appel pour une cause spécifique émis par l'association ou à une volonté spécifique émise par le donateur.

- ▶ Les **dons et mécénats non affectés** s'élèvent à 64,3 M€, contre 63,9 M€ en 2022. Les dons non affectés confèrent à l'association les moyens de son action. Malgré un contexte économique fragile (inflation, crise, etc...), la collecte de dons est restée stable. Mais la baisse structurelle du nombre de donateurs se poursuit. La difficulté à recruter de nouveaux donateurs est une tendance forte pour l'ensemble du secteur et représente un enjeu majeur. La poursuite de l'investissement dans le recrutement de nouveaux donateurs, en particulier via le *street marketing* (« collecte de rue »), a permis une légère augmentation des dons réguliers par rapport à 2022 et un rajeunissement de la base des donateurs.
- ▶ Les **dons manuels et mécénats affectés** sont de 2,1 M€ en 2023, contre 8,2 M€ en 2022. Cette baisse résulte de l'appel « Urgence Ukraine » qui avait permis de collecter 6,4 M€ en 2022. En 2023, plusieurs appels, notamment au regard des catastrophes climatiques en Turquie et au Maroc, ont été lancés mais la mobilisation des donateurs pour ces causes a été moindre.

2 - Le poste « Legs, donations et assurances vie » est en baisse de 1,9 M€ (soit - 5 %) cette année, s'élevant à 38,7 M€ contre 40,6 M€ en 2022. Le détail de ce poste est présenté dans l'annexe aux comptes, au point « 6.3. Legs, donations et assurances-vie ».

Les produits liés aux legs et donations enregistrent une baisse en 2023 (- 4,1 M€) tandis que les produits liés aux assurances-vie ont augmenté de 2,2 M€, s'élevant à 15,9 M€ en 2023. Les réalisations des legs ont subi l'effet des évolutions du marché de l'immobilier qui a conduit au report de certaines ventes et à une baisse des prix. L'engagement de l'équipe chargée des legs a cependant permis de réduire l'impact de la conjoncture économique grâce à un suivi ajusté des dossiers. Ce contexte économique risque de perdurer sur l'année 2024.

L'augmentation de 10 % du montant et du nombre de dossiers de legs acceptés est le fruit du développement de relations de plus grande proximité avec les personnes et de la communication accrue sur l'opportunité de faire un legs, déployés depuis plus de quinze ans.

Ce double mouvement de la baisse des réalisations et de la hausse des nouveaux dossiers acceptés explique l'augmentation du portefeuille. Le fonds reporté s'élève ainsi à 41 M€ contre 37,1 M€ en 2022.

Le Secours Catholique a, par ailleurs, poursuivi ses investissements importants dans la communication appelant donateurs, sympathisants et grand public à soutenir l'association par un testament ou le bénéfice d'une assurance-vie, préparant ainsi le financement des années futures.

3 - Le poste « Concours publics et subventions d'exploitation » (11,3 M€) est en baisse par rapport à 2022 (- 1,5 M€, soit - 12 %). Les subventions (11,2 M€ contre 12,8 M€ en 2022) se répartissent de la façon suivante :

- ▶ Les **subventions pour la France** sont en hausse et s'élèvent à 9,9 M€ contre 8,7 M€ en 2022 (+ 1,3 M€, soit + 14 %). Cette hausse manifeste l'effort du Secours Catholique dans l'obtention de nouvelles ressources.
- ▶ Les **subventions affectées à l'action internationale** sont de 1,3 M€ contre 3,9 M€ en 2022. Cette baisse s'explique principalement par l'obtention d'une subvention de 3,6 M€ de l'Agence Française de Développement (AFD) en 2022, contre 0,6 M€ accordé en 2023.

4 - Le poste « Autres produits » est constitué de participations d'activités et de soutien (10,4 M€) recueillies dans le cadre d'activités sociales ou de manifestations exceptionnelles et de divers produits liés à la gestion (2 M€).

L'augmentation de ce poste (+ 1,1 M€) démontre la pleine reprise des activités. Le poste retrouve ainsi un montant équivalent à celui de 2019 (10,4 M€).

5 - Le poste « Utilisation des fonds dédiés » s'élève à 4,9 M€, contre 3 M€ en 2022. Il représente la part des fonds collectés non engagée les années précédentes et employée sur l'année. Il s'agit de l'utilisation de fonds destinés à l'action France (2,1 M€), à l'action internationale (2,6 M€, contre 0,7 M€ en 2022) et à l'investissement (0,2 M€).

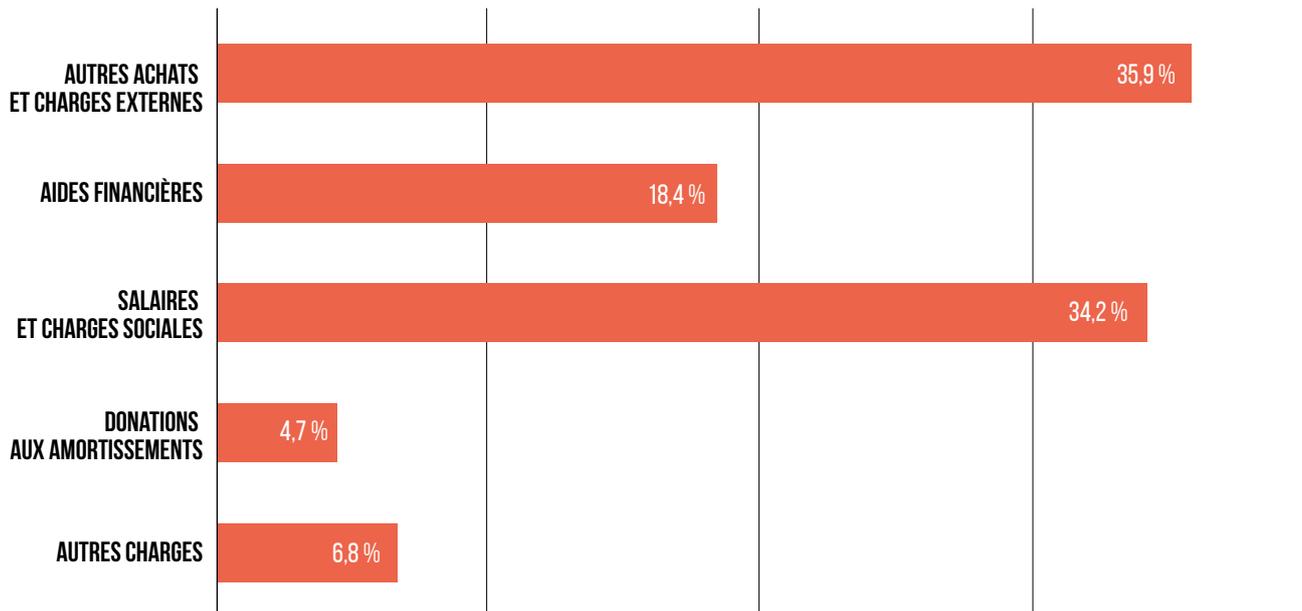
La hausse de ce poste s'explique principalement par l'utilisation des fonds « Urgence Ukraine » collectés en 2022 (1,4 M€) et des fonds restants de la subvention accordée par l'Agence Française de Développement en 2022 (0,8 M€).

6 - Le poste « Contributions financières » s'élève à 4,5 M€ contre 3,6 M€ en 2022. Il désigne les recettes reçues essentiellement de fondations et d'associations dans le cadre de conventions passées avec le Secours Catholique. En 2023, elles reposent principalement sur les financements apportés par la Fondation Caritas France, à hauteur de 3,4 M€ (contre 2,6 M€ en 2022).

7 - Le poste « Ventes de marchandises » (0,7 M€) regroupe la vente des produits (gâteaux fraternels, bougies, calendriers, crèches, etc.) servant de support à l'animation de la campagne de Noël. La campagne de fin d'année a pour objectif de faire découvrir notre mission et nos actions au grand public, de gagner en visibilité, de collecter et de recruter de nouveaux donateurs.

2.1.1.2. ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

REPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION 2023 : 153,7 M€



1 - Le poste « Autres achats et charges externes » est en hausse de 1,5 M€, s'élevant à 55,3 M€ contre 53,8 M€ en 2022. Cette hausse s'explique en partie par le contexte économique et une croissance de l'inflation (+ 4,9 % en 2023) et le développement d'activités initiées lors de la sortie de crise du Covid. Elle est tempérée par la baisse des charges de sous-traitance informatique liées à des projets réalisés en 2021 et 2022 (- 1,1 M€, soit - 43 %).

Ainsi, par rapport à 2022, les principales augmentations sont :

- ▶ Les charges d'électricité et de gaz (+ 0,9 M€, soit + 48%) ;
- ▶ Les achats en vue des aides alimentaires (+ 0,8 M€, soit + 28 %) : cette hausse est liée à l'inflation mais également à la démarche "Mieux Manger pour Tous" impulsée par le Secours Catholique et visant à distribuer des produits locaux de meilleure qualité ;
- ▶ Les charges locatives (+0,5 M€, soit 7%)
- ▶ Les charges de transport et d'hébergement (+ 0,5 M€, soit + 7%)

2 - Le poste des « Salaires et charges sociales » s'élève à 52,6 M€ en 2023, contre 51,1 M€ en 2022, soit une hausse de 1,5 M€ (+ 3 %). L'augmentation de ce poste en 2023 reste moins importante qu'en 2022 (+ 8%) manifestant la volonté de maîtrise par l'association des charges liées au personnel. Ainsi, l'effectif reste équivalent à celui de 2022 (925 équivalents temps plein moyen [ETP]), conformément à l'objectif souhaité.

Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation générale fixe accordée à la suite des négociations annuelles obligatoires (NAO) de 2023, représentant entre 3% et 6% selon le niveau de rémunération, contre 1,5% en 2022, ayant entraîné un accroissement de la masse salariale.

Pour mémoire, les engagements hors bilan en matière de retraite sont évalués à 5,4 M€, contre 5 M€ en 2022. L'information figure dans les annexes comptables.

3 - Le poste « Aides financières », constitué des « Aides financières aux partenaires » et des « Distributions directes de secours », est en légère diminution, s'élevant à 28,4 M€, contre 28,8 M€ en 2022.

Les **aides financières aux partenaires en France** s'élèvent à 4 M€ contre 4,7 M€ en 2022. Elles concernent notamment les membres du réseau Caritas dont les Cités Caritas (0,5 M€), Caritas Habitat (0,8 M€) et Kaori (0,4 M€). Des aides financières sont octroyées également par le siège et les délégations en faveur d'organismes engagés dans l'action sociale sur des thèmes spécifiques complétant l'activité du Secours Catholique. Le montant des aides ainsi distribuées représente 2,2 M€.

Les « **Distributions directes de secours** » (24,3 M€, contre 24 M€ en 2022) sont composées :

- ▶ des **aides financières aux personnes** portant principalement sur les besoins vitaux, le désendettement, l'intégration des personnes, octroyées une fois que les aides publiques ont été mobilisées, s'élèvent à 9,3 M€, contre 9,2 M€ en 2022 ;
- ▶ des **aides financières internationales** s'élèvent à 15 M€, contre 14,8 M€ en 2022. Les aides votées en 2023 concernent 122 partenaires dans 52 pays de tous les continents. Les cinq pays ou zones ayant reçu les plus gros financements sont la Colombie (1,4 M€), l'Ukraine (1,3 M€), le Bangladesh (1,1 M€), la région Afrique (1 M€) et la Mauritanie (0,9 M€). Plus de 2,6 millions de bénéficiaires ont été accompagnés par des programmes de développement, d'urgence, de réhabilitation et soutenus en totalité ou partiellement par le SCCF.

4 - Le poste « Report en fonds dédiés » s'élève à 3,4 M€ contre 7,4 M€ en 2022. Il représente la part des fonds collectés liés aux projets affectés qui ne sont pas encore engagés à la fin de l'année, en France (1,4 M€) et à l'international (1,3 M€), et des fonds collectés portant sur des projets d'investissement (0,7 M€).

La variation de ce poste s'explique principalement par le report, en 2022, des fonds « Urgence Ukraine » non utilisés (3,6 M€) et de la subvention de l'Association Française de Développement signée en 2022 pour le projet « Transition Écologique Juste » (0,8 M€).

5 - Les « Dotations aux amortissements et dépréciations », s'élevant à 7,2 M€ en 2023, sont en augmentation (+ 0,4 M€). La variation s'explique par la mise en service des projets d'investissement réalisés ces deux dernières années (travaux d'agencements de plusieurs accueils de jour, Fraternibus, projets informatiques, etc...).

6 - Le poste « Impôts et taxes et versements assimilés », 5,2 M€ contre 4,9 M€ en 2022, est en légère augmentation par rapport à 2022 (+ 0,3 M€). Ce poste est principalement constitué de la taxe sur les salaires (3,6 M€, contre 3,4 M€ en 2022) et des taxes foncières (0,9 M€, contre 0,8 M€ en 2022).

7 - Les « Dotations aux provisions » s'élèvent à 0,8 M€ contre 0,5 M€ en 2022. Elles sont principalement constituées d'une dotation liée à des litiges prud'homaux (238 k€) et d'une dotation pour risque sur des ressources attribuées non encore encaissées (407 k€).

2.1.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 1,3 M€ contre 1,4 M€ en 2022. La stabilité du résultat financier cache cependant des variations importantes sur les produits financiers (-1,1 M€) et les charges financières (- 1 M€).

La variation des produits financiers s'explique par :

- ▶ Une baisse des reprises de provisions : en 2022, une reprise de provisions pour dépréciation sur titres avait généré un produit de 1,9 M€. En 2023, les reprises de provision s'élèvent 0,4 M€, elles correspondent à une provision dotée en 2022 pour pertes latentes sur deux placements obligataires à moyen terme.
- ▶ Une hausse des produits de placement qui s'élèvent à 1,1 M€ contre 0,7 M€ en 2022. Cette hausse est principalement liée à la hausse des taux.

La variation des charges financières résulte essentiellement d'une dotation complémentaire pour dépréciation partielle du prêt accordé à Réseau Eco Habitat – REH – (0,7 M€) constatée en 2022.

2.1.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est resté stable et s'élève à 1 M€.

Les produits exceptionnels (1,2 M€) sont essentiellement constitués des produits de cessions d'immobilisations (0,7 M€) et de la quote-part des subventions d'investissement affectée au résultat (0,4 M€) au rythme des amortissements de l'actif financé. Les charges exceptionnelles (0,2 M€) correspondent principalement à la valeur nette des actifs cédés (0,1 M€).

2.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) et le compte d'emploi annuel des ressources (CER) sont présentés selon les modèles établis par le règlement comptable ANC n° 2018-06. Ces deux tableaux d'exploitation et les méthodes d'élaboration sont présentés et décrits dans l'annexe aux comptes, aux chapitres 8 et 9.

2.2.1. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) présente les produits par nature selon une approche analytique permettant de distinguer l'origine des ressources et permettant de classer les charges par destination, en missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

2.2.1.1. ANALYSE DES PRODUITS PAR ORIGINE

Les produits liés à la générosité du public – dons, legs, mécénats et autres produits – représentent **110,3 M€**, soit 77 % du total des produits par origine. Les ressources financières de la générosité du public restent principales ce qui permet à l'association de mener ses actions. L'analyse des produits dons, legs et participations a été présentée au point 2.1.1.1. Les **produits non liés à la générosité du public (16,5 M€)** sont constitués des postes suivants :

- ▶ « Contributions financières » (4,5 M€) qui enregistre les fonds reçus des associations et des fondations ;
- ▶ « Autres produits non liés à la générosité du public » (12 M€), correspondant principalement à des participations, des produits divers issus de la gestion et à une quote-part des plus-values ou moins-values nettes de cession d'actifs immobilisés.

Les autres postes – « Subventions », « Reprise sur provisions » et « Utilisation des fonds dédiés » – sont commentés au point 2.1.1.1.

2.2.2.2. ANALYSE DES CHARGES PAR DESTINATION

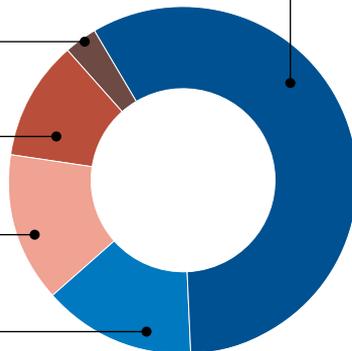
MISSIONS FRANCE 58 %

AUTRES 3 %

FRAIS DE FONCTIONNEMENT 11 %

FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS 14 %

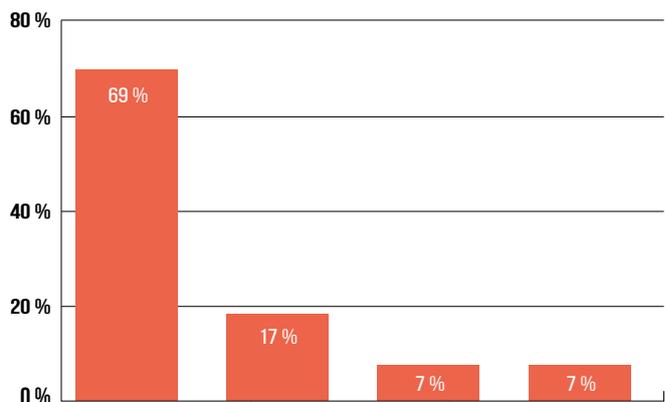
MISSIONS INTERNATIONAL 14 %



Les charges par destination sont regroupées principalement selon les postes suivants : « **Missions sociales** » (111,5 M€), « **Frais de recherche de fonds** » (21,4 M€) et « **Frais de fonctionnement** » (17,2 M€).

Les **frais de personnel** sont répartis selon des clés analytiques prédéfinies, sur les postes des charges par destination établies à partir des fiches métiers qui décrivent la finalité des travaux confiés aux salariés.

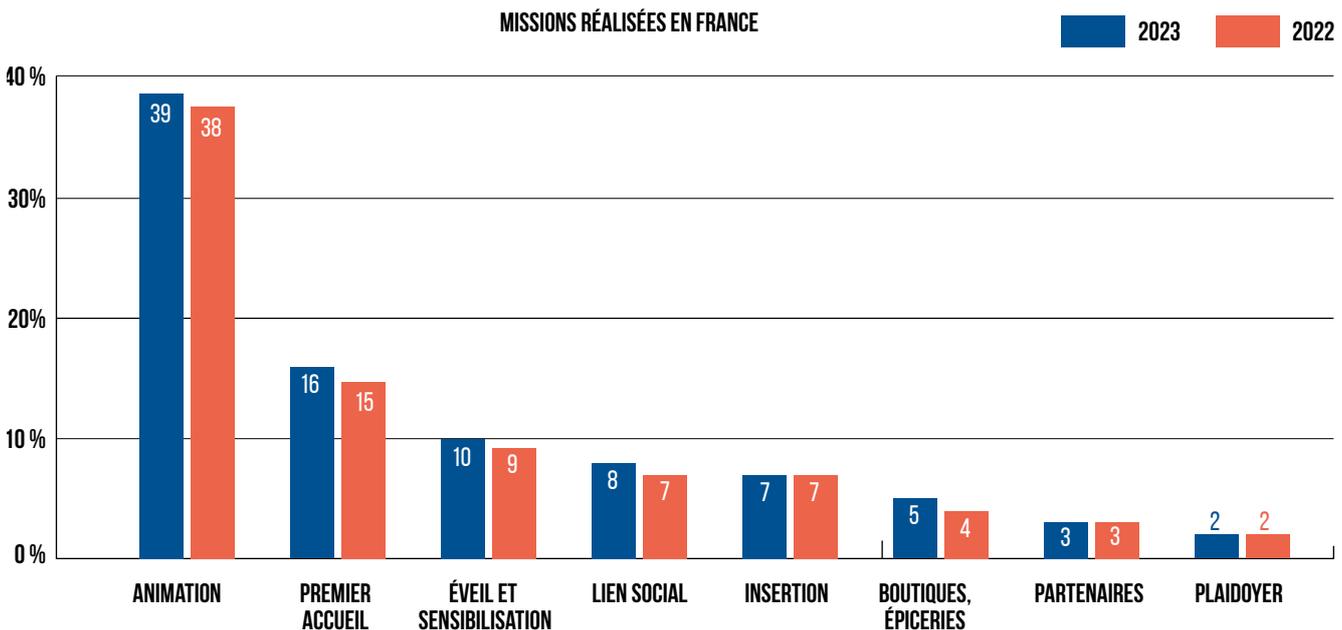
RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL



Le poste « **Missions sociales** » est réparti en deux postes : les « **Missions réalisées en France** » et les « **Missions réalisées à l'étranger** ». Afin de rendre plus lisibles les activités de l'association, ces postes peuvent être exprimés en familles d'activités qui ont été définies par le conseil d'administration du 5 mars 2009, et actualisées par le conseil d'administration du 7 mai 2015.

Les **missions réalisées en France** sont en augmentation et s'élèvent à 89,5 M€ contre 85,1 M€ en 2022. Elles représentent 80 % des missions sociales et comprennent les actions réalisées directement et les versements à des organismes qui prolongent l'action de l'association. Ces actions sont regroupées en huit familles d'activités. Les flux financiers se répartissent ainsi :

- ▶ Les actions de **premier accueil** (16 M€, contre 15 M€ en 2022) ;
- ▶ Les actions d'**insertion** (7 M€, équivalent à 2022) ;
- ▶ Les actions permettant de renouer le **lien social** (8 M€, contre 7 M€ en 2022) ;
- ▶ La mise à disposition de **boutiques solidaires**, d'**épiceries sociales** et de **vestiaires** (5 M€, contre 4 M€ en 2022) ;
- ▶ L'**action institutionnelle** et le **plaidoyer** (2 M€, équivalent à 2022) ;
- ▶ L'**éveil** et la **sensibilisation à la solidarité** dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de dénoncer les situations de pauvreté et de diffuser une « pédagogie de la charité » (10 M€, contre 9 M€ en 2022). Cette action d'éveil est en partie réalisée par le journal *Messages*, dont 80 % du coût figure à ce poste ;
- ▶ Le **renforcement des partenaires** et l'**appui structurel** (3 M€, équivalent à 2022) ;
- ▶ L'animation regroupe les moyens mis en œuvre pour réaliser ces actions, évalués à 39 M€ contre 38 M€ en 2022 : principalement les salariés en appui à l'**animation** du réseau et des équipes de bénévoles (29,3 M€). Ils constituent des dépenses sans lesquelles les actions ne pourraient être réalisées.



Les **missions réalisées à l'étranger** s'élevant à 22 M€, soit 20 % des missions sociales, restent stables par rapport à 2022. Elles représentent les moyens financiers mis en œuvre en France et à l'étranger pour soutenir les personnes en précarité, dans les différents pays étrangers où le SCCF intervient. Les actions sont regroupées en familles d'activités. Les flux financiers se répartissent selon les familles d'activités suivantes :

- ▶ **Développement et réhabilitation** (11 M€, contre 12 M€ en 2022) ;
- ▶ **Urgences** (3 M€, équivalent à 2022) ;
- ▶ **Animation** des missions (3 M€, contre 2 M€ en 2022) ;
- ▶ **Action institutionnelle et plaidoyer** (2 M€, contre 1 M€ en 2022) ;
- ▶ **Renforcement des partenaires locaux** (1 M€, équivalent à 2022) ;
- ▶ **Insertion** (1 M€) ;
- ▶ **Lien social** (1 M€).

Le détail des missions sociales, regroupées par familles d'activités, est présenté dans le document « L'essentiel de 2023 » qui valorise le temps passé par les bénévoles dans chacune des activités.

Les **frais de recherche de fonds** (21,4 M€, contre 22,4 M€ en 2022) comprennent les coûts de communication destinés à la recherche et à la collecte de fonds, et les frais de traitement des dons et legs. Ils regroupent les dépenses directes affectées à ces opérations et les coûts répartis. Une part du coût du journal *Messages* (20 %), dont une partie des pages est consacrée à l'appel de fonds, est inscrite à ce poste. Ce poste contient également les efforts entrepris pour développer les ressources, notamment la campagne de fin d'année, le recrutement de nouveaux donateurs par des actions de *street-marketing* (« collecte de rue »), la prospection au travers de *mailing*.

Les **frais de fonctionnement** (17,2 M€, contre 17,3 M€ en 2022) sont constitués principalement des actions de support relatives à la gouvernance, à la gestion financière et à la gestion des ressources humaines. Ces actions regroupent les charges directes et indirectes nécessaires pour l'administration de l'association.

D'autres postes complètent les charges par destination : les **dotations aux provisions** (0,6 M€ contre 1,7 M€ en 2022), le **report en fonds dédiés** (3,4 M€, contre 7,4 M€ en 2022) et l'**impôt sur les bénéfices**.

2.2.2. ANALYSE DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) permet de suivre dans le temps l'emploi des ressources collectées auprès du public et non encore utilisées. Il reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination (CROD) pour la part « Dont générosité public ».

Le montant de la générosité du public non encore employé, compte tenu des mouvements de l'exercice, est estimé au 31 décembre 2023 à 15 M€ contre 28 M€ en 2022.

Ce montant, qui trouve sa contrepartie dans la trésorerie de l'association, représente :

- ▶ Les fonds disponibles pour assurer l'équilibre financier nécessaire à la poursuite de la mission et le fonctionnement de l'association pour une part de l'année suivante ;
- ▶ Les fonds librement employables pour permettre l'engagement et le développement de nouveaux projets ou répondre à des urgences ou catastrophes imprévisibles ;
- ▶ Les fonds permettant de répondre au risque que les évolutions économiques font peser sur les ressources, largement fondées sur la générosité du public

2.3. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET CONTRIBUTIONS EN NATURE

Outre les ressources financières, le Secours Catholique bénéficie de l'engagement des bénévoles dans toutes les activités de l'association. **Ils sont au cœur du modèle socio-économique de l'association et constituent une force proche des territoires.**

Le nombre de bénévoles engagés au Secours Catholique s'élève à 58 500, contre 59 700 au cours de l'année 2022.

La tendance à la baisse des heures de bénévolat et du nombre des bénévoles en responsabilité, déjà observée en 2022, demeure.

Le renouvellement, l'accompagnement et la formation des bénévoles est la priorité que s'est donnée l'association. Permettre à celles et ceux qui le souhaitent de s'engager et de développer la capacité d'agir des personnes en situation de pauvreté est au cœur du projet du SCCF.

Le nouvel outil de gestion, "Tous acteurs", développé en 2023 et mis en service au début de 2024, vise à soutenir l'animation et la dynamisation des équipes en lien avec leur mission.

Selon la méthode retenue et décrite dans l'annexe au point « 6.8.1. Bénévolat », la valorisation du temps passé est de 180 M€ contre 178 M€ en 2022. Cet engagement est valorisé dans le poste « Contributions volontaires en nature »

(184,4 M€) qui tient compte du mécénat de compétence (2,8 M€) et d'autres dons ou prestations en nature (1,4 M€). La hausse de la valorisation du bénévolat malgré la baisse du nombre d'heures de bénévolat résulte de la hausse du taux horaire du SMIC chargé qui sert à la valorisation.

Comme en 2022, les contributions volontaires en nature qui représentent des ressources non financières (184,4 M€) sont supérieures au total des produits du compte de résultat (144,3 M€) et montrent l'importance de l'apport du bénévolat et des dons en nature dans le modèle économique du Secours Catholique.

3. ANALYSE DU BILAN

Le bilan présente l'ensemble du patrimoine du Secours Catholique au 31 décembre 2023. Le total net du bilan s'élève à 226 M€ en 2023 contre 227 M€ en 2022.

La structure financière de l'association demeure solide, avec un total du poste « Fonds propres » de 124,6 M€ et un actif net immobilisé de 108,2 M€. Les placements et les disponibilités, à hauteur de 78,6 M€, couvrent les provisions, les fonds dédiés et les dettes (60,1 M€).

3.1. FONDS PROPRES ET RÉSERVES

Le poste « **Total fonds propres** » de l'association (124,6 M€) rassemble les fonds propres statutaires (50,5 M€), les réserves (78,5 M€), le résultat de l'exercice (- 10,1 M€) et les subventions d'investissement (5,7 M€).

La variation du poste « **Total fonds propres** » (- 10,3 M€, soit - 8 %) est liée à l'impact du résultat de l'exercice (- 10,1 M€).

A la suite de l'affectation du résultat 2022, les réserves du Secours Catholique (78,5 M€) comprennent :

- ▶ La « **Réserve de fonds de roulement** » (53,6 M€) qui correspond aux fonds nécessaires à six mois d'activité courante ;
- ▶ Le « **Fonds de réserve** » (24,9 M€) qui constitue les réserves disponibles, notamment pour des projets exceptionnels nécessaires au développement de la mission sociale.

Après approbation des décisions d'affectation du résultat par l'assemblée générale du 12 juin 2024, le poste « Réserve de fonds de roulement » sera de 51,3 M€ et le poste « Fonds de réserves » sera de 18 M€, comme présenté au point 5.1.3 de l'annexe comptable.

Le montant des **subventions d'investissement** enregistrées au bilan reste stable (7,9 M€ contre 7,7 M€ en 2022). Ces dernières correspondent à des subventions liées à des projets d'investissement d'un montant supérieur à 30 k€ et seront amorties au rythme des investissements dès leur mise en service.

3.2. ACTIF IMMOBILISÉ NET

L'**actif immobilisé net**, constitué des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, est de 108,2 M€ en 2023, contre 105,2 M€ en 2022, soit une hausse de + 3 M€ (+ 3%). Elle résulte :

- ▶ Des acquisitions nettes des cessions en valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles hors legs, donations et donations temporaires d'usufruit (DTU), pour + 6,3 M€ ;
- ▶ De la variation des dossiers legs, donations et donations temporaires d'usufruit à l'actif immobilisés nets des dépréciations (+ 2,2 M€) ;
- ▶ Diminuée de l'augmentation de la dotation nette des reprises d'amortissement (+ 5,5 M€).

La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles (+ 8,6 M€, soit + 4%) se justifie par :

- ▶ La hausse du patrimoine des biens immobiliers et mobiliers légués et destinés à être vendus (+ 2,2 M€), correspondant à l'acceptation des dossiers par le conseil d'administration, diminuée des biens vendus en 2023 ;
- ▶ La hausse des immobilisations incorporelles (+ 2,1 M€) s'expliquant principalement par les projets informatiques réalisés en 2023 ou en cours : montée en version de l'outil de gestion (0,6 M€) et plateforme « Tous acteurs » qui sera mise en service 2024 (+ 1,2 M€) ;

- ▶ L'augmentation des immobilisations corporelles hors biens reçus par legs ou donations (+ 4,3 M€) inclut les acquisitions de l'année et les immobilisations en cours. Les investissements significatifs concernent principalement des travaux d'installation et d'agencement (+ 1,8 M€), du matériel de transport, notamment des Fraternibus (+1,5 M€) et du matériel de bureau et informatique (+0,9 M€). Ces augmentations sont compensées par les sorties d'immobilisations à la suite de cessions ou de mises au rebut (- 1,8 M€).

Les **immobilisations financières brutes** (16,3 M€) sont restées stables par rapport à 2022. Elles sont détaillées dans l'annexe comptable au point « 4.2.2.1. Tableau des immobilisations financières ». Elles sont constituées principalement de titres de sociétés (10,4 M€), dont ceux de la société « Caritas Habitat » (8,7 M€), et de prêts à des associations partenaires (5,1 M€).

Les **provisions sur les immobilisations financières** s'élèvent à 1,2 M€ et restent également équivalentes à 2022.

3.3. FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

Les fonds reportés liés aux legs et donations correspondent à la contrepartie des biens actifs, des créances et des dettes des dossiers legs et donations qui sont en attente de réalisation à la fin de l'exercice. Ils sont évalués à 41 M€ (contre 37,1 M€ en 2022). Cette évaluation est réalisée pour chaque dossier accepté par le conseil d'administration.

Les fonds dédiés (11,5 M€, contre 13 M€ en 2022) ont diminué durant l'exercice (- 1,5 M€). Ils correspondent aux ressources affectées à une cause et restant à employer, soit 5,2 M€ pour la France, 3,8 M€ pour l'international et 2,5 M€ pour des projets d'investissement.

Les fonds dédiés pour la France ont légèrement diminué au cours de l'exercice (5,2 M€, contre 5,8 M€ en 2022). Ils sont composés essentiellement des fonds collectés dans le cadre de l'urgence sanitaire liée au coronavirus et qui ne sont pas encore employés à la fin de l'exercice (1 M€, contre 1,7 M€ en 2022), d'un fonds générique « Urgence France » de 0,9 M€ et d'une subvention de 0,9 M€ accordée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) en 2023 dans le cadre de la démarche « Mieux Manger pour Tous », dont 0,7 M€ restent à employer à la fin de l'exercice.

Les fonds dédiés à l'action internationale ont diminué (3,8 M€ contre 5,1 M€ en 2022) principalement en raison de l'emploi des fonds collectés en 2022 à la suite de l'appel « Urgence Ukraine », dont 2,3 M€ restent à employer à la fin de l'exercice (contre 3,6 M€ à la fin de 2022).

Les fonds dédiés pour le financement d'immobilisations (2,5 M€, contre 2,1 M€ en 2022) correspondent aux dons, mécénats et contributions financières obtenus pour le financement de projets d'investissement supérieurs à 30 k€. Ces fonds seront dotés puis repris en résultat sur la durée d'amortissement du bien qu'ils financent, à partir de sa mise en service. La hausse de ces fonds illustre le travail mené auprès de nos partenaires pour obtenir des soutiens dans le cadre de projet d'investissement.

3.4. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges cumulés (1,6 M€, contre 1,5 M€ en 2022) sont restées stables au cours de l'exercice. Elles sont principalement constituées d'une provision pour le versement de la prime décennale (0,5 M€), d'une provision concernant un risque fiscal (0,3 M€) et de plusieurs provisions pour risques sociaux (0,3 M€).

3.5. ANALYSE DE L'ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant net (117,5 M€) est composé principalement des postes « Créances », « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités » dont les variations sont détaillées ci-après.

Le poste « **Créances** » (36,6 M€) est composé des :

- ▶ Créances reçues par legs ou donations (24,6 M€) valorisées lors de l'acceptation des dossiers au conseil d'administration ;

- ▶ Autres créances (12 M€), correspondant essentiellement aux subventions à recevoir (5,8 M€), à des produits restant à recevoir liés à des contributions financières, à des legs (3,5 M€) et à des notes de débours émises en fin d'année (0,8 M€).

Le poste « **Valeurs mobilières de placement** » s'élève à 46 M€, contre 50 M€ en 2022. La baisse du poste résulte essentiellement de la variation entre la cession de six placements à court terme et deux placements à long terme (30,7 M€) et l'acquisition de neuf placements à court terme (26,5 M€). La politique de placement porte sur des actifs plutôt courts et liquides, présentant un faible risque.

Le poste « **Disponibilités** » s'élève à 32,7 M€, contre 41,7 M€ en 2022, soit une diminution de 9 M€. Il est constitué de cinq livrets (13,6 M€), des comptes bancaires (11,7 M€, dont un compte courant rémunéré de 2,2 M€), des caisses (0,5 M€) et des dons de l'exercice 2023 dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année 2024 (6,9 M€).

La diminution des postes de « **Valeurs mobilières de placement** » et de « **Disponibilités** » (- 13 M€) s'explique par la variation de l'activité détaillée au « 3.7 Analyse de la variation de trésorerie ».

Le détail des sommes portant rémunération est présenté dans l'annexe aux comptes au point « 4.5. Trésorerie ».

3.6. ANALYSE DES DETTES

Les dettes comprennent les postes « Emprunts et dettes financières assimilées », « Dettes des legs ou donations », « Dettes fournisseurs et comptes rattachés », « Dettes fiscales et sociales », « Autres dettes » et « Produits constatés d'avance ».

Le poste « **Emprunts et dettes financières assimilées** » (0,5 M€) est constitué de comptes bancaires créditeurs (0,3 M€), d'un fonds de garantie sociale pour des prêts et d'un fonds pour des microcrédits véhicules propres, partagés avec BPI France (0,2 M€).

Le poste « **Dettes des legs ou donations** » (15,7 M€) comprend les dettes certaines lors de l'acceptation du dossier de legs et les dettes testamentaires, sommes dues à d'autres bénéficiaires du legs.

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » (7,3 M€) comprend principalement les factures restant à régler par le siège (4 M€) et par les délégations (1,7 M€) au 31 décembre 2023, et des factures restant à recevoir (1,4 M€).

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » (11,5 M€) correspond aux déclarations faites aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice 2024.

Le poste « **Autres dettes** » (9,1 M€) est principalement constitué des projets internationaux engagés non réglés (7,3 M€), ainsi qu'une aide financière en faveur des Cités Caritas (0,5 M€) et des fonds d'équilibre restant à verser à Caritas Habitat (0,8 M€) au titre de 2023.

Le poste « **Produits constatés d'avance** » (2,9 M€) comprend les subventions constatées d'avance (2,6 M€) ainsi que divers produits à rattacher aux futurs exercices.

3.7. ANALYSE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

Le tableau de financement permet d'expliquer la variation de trésorerie de l'année écoulée. La trésorerie est constituée, à l'actif, des postes « Valeurs mobilières de placement » (46,6 M€) et des « disponibilités » (32,7 M€), et diminuée, au passif, des soldes bancaires créditeurs figurant au poste « Emprunts et dettes » (0,3 M€).

La trésorerie nette à la fin de 2023 est de 79 M€, contre 92,5 M€ en 2022, soit un emploi de la trésorerie de 13,5 M€ (- 15%).

L'emploi de la trésorerie s'explique par les variations suivantes :

- ▶ Les flux liés aux produits nets de charges génèrent un emploi de trésorerie de 5,1 M€. Ils résultent de la forte baisse des produits (principalement des dons, legs et subventions) et de la hausse des charges (principalement des charges externes et des charges de salaires) ;
- ▶ Les flux liés aux créances et dettes emploient 1,1 M€ de la trésorerie ;
- ▶ Les flux liés aux investissements nets emploient 7,3 M€ : il s'agit des investissements incorporels et corporels nets de cessions et subventions d'investissement. La forte hausse de ces flux depuis 2022 s'explique par les nombreux investissements menés au cours des deux dernières années et qui suivent la dynamique souhaitée par le Secours Catholique.

Les postes liés aux legs figurant à l'actif et au passif ne sont pas pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie, dans la mesure où ils ne génèrent pas de flux de trésorerie en raison de l'équilibrage par les fonds reportés.

BILAN

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF	31 déc. 2023			31 déc. 2022
	Valeurs Brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	9 509 067	3 749 459	5 759 608	4 264 824
Donations temporaires d'usufruit (DTU)	241 860	121 460	120 400	157 360
Logiciels informatiques	6 615 445	3 166 079	3 449 366	3 206 751
Droit au bail	471 921	461 921	10 000	10 000
Immobilisations incorporelles en cours	2 179 841	0	2 179 841	890 713
Immobilisations corporelles	175 788 132	88 527 352	87 260 780	85 702 220
Terrains	1 851 414	660 958	1 190 456	1 182 659
Constructions	36 286 518	19 241 179	17 045 339	17 460 356
Installations et agencements	82 426 851	53 462 472	28 964 379	31 349 775
Matériel et mobilier	10 769 778	8 800 632	1 969 146	1 881 859
Matériel de transport	8 983 537	6 144 326	2 839 211	2 319 931
Immobilisations corporelles en cours	3 185 689	0	3 185 689	1 665 877
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	32 284 344	217 785	32 066 559	29 841 763
Immobilisations financières	16 309 195	1 161 155	15 148 040	15 197 977
Participations	10 387 979	83 185	10 304 794	10 341 457
Prêts	5 207 412	1 076 000	4 131 412	4 179 937
Autres immobilisations financières	713 804	1 970	711 834	676 583
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	201 606 394	93 437 966	108 168 428	105 165 021
ACTIF CIRCULANT				
Stocks en cours	39 002	0	39 002	7 443
Créances	37 041 916	407 597	36 634 319	27 767 549
Créances reçues par legs ou donations	24 594 822	0	24 594 822	18 673 274
Autres créances	12 447 094	407 597	12 039 497	9 094 275
Valeurs mobilières de placement	46 556 015	616 203	45 939 812	49 951 371
Disponibilités	32 714 523	0	32 714 523	41 692 212
Charges constatées d'avance	2 218 080	0	2 218 080	2 325 942
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	118 569 535	1 023 800	117 545 735	121 744 517
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	320 175 929	94 461 766	225 714 163	226 909 538

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

PASSIF	31 déc. 2023	31 déc. 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	50 504 089	51 009 596
Fonds propres statutaires	50 504 089	51 009 596
Réserves	78 450 516	83 000 076
Réserves statutaires		
Réserves de fonds de roulement	53 561 667	48 799 000
Fonds de réserve	24 888 849	34 201 076
Réserves projets associatifs	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 085 078	-5 055 067
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	118 869 527	128 954 605
Subventions d'investissements	5 688 822	5 919 348
TOTAL FONDS PROPRES (I)	124 558 346	134 873 950
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs et donations	41 045 068	37 144 998
Fonds dédiés	11 485 087	12 958 275
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	52 530 156	50 103 273
PROVISIONS		
Provisions pour risques	853 920	802 814
Provisions pour charges	718 635	735 161
TOTAL PROVISIONS (III)	1 572 555	1 537 975
DETTES		
Emprunts et dettes financières assimilées	509 125	241 646
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 319 961	6 226 031
Dettes des legs ou donations	15 736 712	11 527 399
Dettes fiscales et sociales	11 508 613	10 999 823
Autres dettes	9 060 136	9 874 136
Produits constatés d'avance	2 918 557	1 525 302
TOTAL DETTES (IV)	47 053 104	40 394 338
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	225 714 163	226 909 538

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	888	888
Ventes de biens et services		
Ventes de biens et de dons en nature	743 384	724 741
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	11 318 685	12 791 989
Ressources liées à la générosité du public		
· Dons manuels	68 144 840	73 822 836
· Mécénats	118 475	239 376
· Legs, donations et assurances vie	38 691 376	40 588 917
Contributions financières	4 465 597	3 588 339
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charge	800 291	826 950
Utilisations des fonds dédiés	4 862 669	2 985 011
Autres produits		
Participations	10 368 283	9 561 131
Autres produits	2 008 484	1 720 661
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	141 522 972	146 850 839
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	687 186	733 404
Variation de stock	-31 559	4 837
Autres achats et charges externes	55 266 691	53 777 589
Aides financières		
Aides financières aux partenaires	4 038 237	4 749 465
Distribution directe de secours	24 313 575	23 982 486
Impôts, taxes et versements assimilés	5 168 501	4 861 565
Salaires et traitements	36 705 414	35 752 225
Charges sociales	15 930 627	15 360 196
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 212 331	6 798 356
Dotations aux provisions	817 703	470 000
Reports en fonds dédiés	3 389 482	7 429 408
Autres charges	239 640	215 634
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	153 737 828	154 135 164
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-12 214 856	-7 284 325
PRODUITS FINANCIERS		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	25 282	16 279
Autres intérêts et produits assimilés	1 059 862	650 397
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	400 593	1 893 187
Différences positives de change	22 489	27 828
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 508 226	2 587 691
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	213 851	1 189 531
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	24 885	41 778
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	238 736	1 231 308
2. RÉSULTAT FINANCIER (III) - (IV)	1 269 490	1 356 382
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-10 945 366	-5 927 943

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	77 714	52 184
Sur opérations en capital	1 144 839	1 487 476
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 222 554	1 539 661
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	87 522	382 544
Sur opérations en capital	103 225	131 756
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	190 747	514 300
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V) - (VI)	1 031 806	1 025 360
Impôt sur les sociétés (VII)	171 518	152 484
TOTAL DES PRODUITS (I) + (III) + (V)	144 253 752	150 978 190
TOTAL DES CHARGES (II) + (IV) + (VI) + (VII)	154 338 830	156 033 257
ÉXCÉDENT OU DEFICIT	-10 085 078	-5 055 067

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31 déc. 2023	31 déc. 2022
PRODUITS		
Dons en nature	1 315 274	1 077 532
Mécénat de compétences	2 816 151	1 952 436
Contributions chèques-vacances reçus et autres prestations	417 005	458 342
Bénévolat	180 263 939	177 667 612
TOTAL PRODUITS	184 812 368	181 155 922
CHARGES		
Secours en nature	55 748	100 299
Mise à disposition de biens	1 259 525	977 233
Mécénat de compétences	2 816 151	1 952 436
Emplois contributions chèques-vacances reçus et autres prestations	417 005	458 342
Bénévolat	180 263 939	177 667 612
TOTAL CHARGES	184 812 368	181 155 922

ANNEXE AUX COMPTES

1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ	25
1.1. Description de l'objet social.....	25
1.2. Nature et périmètre des missions sociales.....	25
1.3. Les moyens mis en œuvre	25
2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	26
3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	27
3.1. Principes généraux.....	27
3.2. Changements de présentation et de méthodes comptables.....	27
4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF DU BILAN	27
4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	27
4.2. Immobilisations financières.....	29
4.3. Stocks	33
4.4. Créances.....	33
4.5. Trésorerie.....	34
4.6. Mouvements des provisions à l'actif.....	35
5. PRÉSENTATION DU PASSIF DU BILAN	35
5.1. Fonds propres.....	35
5.2. Fonds reportés et fonds dédiés.....	37
5.3. Mouvements des provisions au passif.....	39
5.4. Dettes	39
6. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT	41
6.1. Concours publics et subventions.....	41
6.2. État séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.....	41
6.3. Legs, donations et assurances-vie.....	42
6.4. Rémunérations	42
6.5. Résultat exceptionnel.....	43
6.6. Résultat du secteur lucratif	43
6.7. Honoraires du Commissaire aux comptes.....	43
6.8. Contributions volontaires en nature	43
7. AUTRES INFORMATIONS.....	44
7.1. Engagements financiers.....	44
7.2. Évolution et répartition des effectifs.....	47
8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	48
8.1. Elaboration du Compte de Résultat par Origine et Destination.....	48
8.2. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD).....	52
8.3. Charges par destination avec valorisation du bénévolat.....	54
8.4. Répartition des produits relevant de la générosité du public affectés et non affectés	55
9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	56
9.1. Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER).....	56
9.2. Élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER).....	56
9.3. Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public.....	56
9.4. Montant des ressources reportées liées à la générosité du public.....	58

1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

1.1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

Le Secours Catholique – Caritas France est une association reconnue d'utilité publique et un service de l'Église catholique, membre du réseau mondial Caritas Internationalis. Son objet social, précisé à l'article 1 des statuts, est le « rayonnement de la charité ». Fondée sur l'Évangile, la mission du Secours Catholique – Caritas France s'inscrit dans la charte de la solidarité et de la diaconie de l'Église en France. Elle est une mission d'amour et d'éveil à la solidarité, en France et dans le monde.

Pour mener sa mission, les acteurs du Secours Catholique – Caritas France :

- ▶ Appellent toute personne à s'engager pour vivre la rencontre, l'entraide et la joie de la fraternité ;
- ▶ Renforcent les capacités de tous à agir pour que chacun accède à des conditions de vie dignes ;
- ▶ Luttent contre les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion et proposent d'autres solutions, au service du bien commun.

Les valeurs portées par l'association pour répondre à ces engagements reposent sur la confiance, l'engagement et la fraternité.

L'action de l'association est guidée par quatre principes :

- ▶ Agir avec les personnes qui vivent la pauvreté ;
- ▶ Porter attention à la dimension spirituelle de chacun ;
- ▶ Prendre le temps de la relation et inscrire nos actions dans la durée ;
- ▶ Agir en partenariat et en réseau, localement et globalement.

1.2. NATURE ET PÉRIMÈTRE DES MISSIONS SOCIALES

Les missions sociales en conformité avec son objet statutaire ont été déclinées en référentiel d'activités nationales, décidé par le conseil d'administration du 7 mai 2015, qui s'établit ainsi :

Le poste « **Missions réalisées en France** » est réparti en huit rubriques constituant le référentiel d'activités de l'association :

- ▶ Action institutionnelle et plaidoyer ;
- ▶ Animation des missions ;
- ▶ Renforcement des partenaires et appui structurel ;
- ▶ Lien social ;
- ▶ Premier accueil ;
- ▶ Insertion ;
- ▶ Boutiques solidaires, épiceries sociales et vestiaires ;
- ▶ Éveil et sensibilisation à la solidarité, et communication.

Le poste « **Missions réalisées à l'étranger** » est réparti en six rubriques constituant le référentiel d'activités de l'association :

- ▶ Action institutionnelle et plaidoyer ;
- ▶ Animation des missions ;
- ▶ Renforcement des partenaires ;
- ▶ Urgences internationales ;
- ▶ Développement ;
- ▶ Réhabilitation.

1.3. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le Secours Catholique – Caritas France, qui dispose d'une seule personnalité morale, s'organise au travers de 72 délégations au 31 décembre 2023, réparties en 2 800 équipes locales, en France métropolitaine et d'outre-mer, et trois antennes spécialisées. Grâce à son réseau de 58 500 bénévoles et de 926 salariés répartis sur tout le territoire, le Secours Catholique – Caritas France accueille les personnes pour des secours d'urgence, puis les accompagne dans toutes les actions mises en œuvre pour qu'elles retrouvent leur place dans la société.

Le bénévolat qui est valorisé représente en 2023, 180 M€.

Le Secours Catholique – Caritas France développe également des partenariats au sein du Réseau Caritas France, visant à rassembler des organisations qui partagent ses valeurs, finalités et principes d'actions.

Le but du Réseau Caritas France est de susciter l'innovation et la coopération dans les territoires en alliant les compétences et les moyens de ses membres pour favoriser l'accompagnement global et la capacité d'agir de toute personne vivant des situations de précarité ou d'exclusion, éveiller à l'engagement solidaire et à la fraternité et agir sur les causes de pauvreté. En 2023, le Secours Catholique – Caritas France a notamment signé un nouveau partenariat avec Caritas Polynésie lui accordant un soutien financier.

Le Secours Catholique – Caritas France appartient au réseau Caritas Internationalis, confédération de 160 organisations catholiques intervenant dans le monde entier. L'association établit des partenariats avec ces organisations pour mettre en place des projets qui répondent aux catastrophes, promeuvent le développement humain intégral et plaident contre la pauvreté et les conflits.

2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le déficit à hauteur de 10,1 M€, contre 5,1 M€ en 2022, marque l'exercice 2023 et confirme une structure déficitaire depuis plusieurs années, à l'exception des années 2021 et 2022 durant lesquelles nos activités ont été restreintes et la générosité du public particulièrement importante.

Durant l'année 2023, l'association a poursuivi la dynamique engagée depuis deux ans sur :

- ▶ le développement des boutiques solidaires, d'épiceries sociales...ainsi que les activités permettant de renouer le lien social, Fraternalibus... Elle poursuit également ses activités traditionnelles dans un contexte inflationniste où la pauvreté ne cesse d'augmenter.
- ▶ la finalisation de projets informatiques (TousActeurs, mise à niveau de l'outil de gestion)
- ▶ le développement des ressources.

Consciente de la nécessité d'une révision de son modèle économique, l'association a mené, dès le deuxième semestre, des travaux pour orienter le budget de l'année 2024 vers un déficit maîtrisé à 5,9 M€ et entamer des études pour revenir à un équilibre budgétaire.

La forte baisse du résultat de l'exercice (- 5 M€) s'établit à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires suivants :

- | | |
|---|----------|
| ▶ La baisse du résultat courant d'exploitation (ajusté de la variation de l'impôt sur les sociétés) : | - 4,9 M€ |
| ▶ La baisse du résultat financier : | - 0,1 M€ |
| ▶ Total de la variation du résultat : | - 5 M€ |

La variation du résultat d'exploitation résulte de la forte baisse des produits d'exploitation (- 5,3 M€) s'élevant à 141,5 M€ en 2023 contre 146,8 M€ en 2022, et une stabilité des charges d'exploitation (- 0,4 M€) à hauteur de 153,7 M€.

Le total des produits au compte de résultat s'élève à 144 M€ contre 151 M€ en 2022. Agrégé à l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature (185 M€) qui constituent le second pilier du modèle économique du SCCF, **le total des ressources du modèle socio-économique du SCCF est de 329 M€** auquel il convient d'ajouter le financement du déficit par appel aux réserves, 10 M€ portant **le total des ressources employées à 339 M€ contre 337 M€ en 2022.**

Aucun regroupement de délégation n'a été mis en oeuvre en 2023. Il n'est pas prévu de nouveau regroupement en 2024.

3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis selon les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions spécifiques prévues au règlement n° 2018-06 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3.2. CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODES COMPTABLES

La présentation des comptes 2023 et les méthodes comptables n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception de :

- ▶ La première application du règlement ANC n° 2022-04 modifiant le règlement ANC n° 2018-06, applicable à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2023, constitue un changement de méthode comptable ayant pour conséquence la présentation, pour la première fois, d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger accessible au paragraphe 6.2.

4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF DU BILAN

4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

4.1.1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée.

- ▶ 75 ans : gros œuvre des bâtiments de la Cité Saint Pierre
- ▶ 60 ans : gros œuvre des bâtiments du siège et du Cèdre
- ▶ 60 ans : gros œuvre des bâtiments des délégations
- ▶ 25 ans : gros œuvre des bâtiments des délégations (acquis avant 2020)
- ▶ 20 ans : gros œuvre des appartements
- ▶ 15 ans : agencements extérieurs
- ▶ 15 ans : agencements intérieurs
- ▶ 10 ans : agencements intérieurs et extérieurs des appartements
- ▶ 10 ans : développement d'applications informatiques métier structurantes
- ▶ 6 ans : aménagements et agencements de terrains et de constructions
- ▶ 6 ans : matériel et mobilier
- ▶ 5 ans : développement complémentaire à une application existante
- ▶ 4 ans : matériel roulant
- ▶ 3 ans : matériels informatiques et logiciels de consommation courante
- ▶ 3 ans : constructions démontables

Les immobilisations de la Maison d'Abraham sont amorties sur vingt-cinq ans depuis 2015, en raison du bail signé avec le Patriarcat Syro-catholique d'Antioche pour une durée de trente-cinq ans.

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont comptabilisées à l'actif en immobilisations incorporelles, pour le montant total des revenus attendus, dès l'acceptation du dossier par le conseil d'administration.

Nature de l'actif sous-jacent	Date de signature	Durée de la DTU	Valorisation brute 31 déc. 2023	Valorisation nette 31 déc. 2023
Valeurs mobilières	2018	10 ans	174 660	100 800
Valeurs mobilières	2021	4 ans	67 200	19 600
			241 860	120 400

Les biens reçus par legs et donation sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles, pour leur valeur estimée à la date d'acceptation du dossier par le conseil d'administration. La contrepartie est enregistrée en fonds reportés en attendant la réalisation du dossier.

4.1.2. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	31 déc. 2022	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS			31 déc. 2023
		Acquisi- tions	Mise en service immob. en cours	Total	Cessions, mises au rebut	Transfert immob. en cours	Total	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
. Donations temporaires d'usufruit	242			0			0	242
. Logiciels	5 840	21	754	775			0	6 615
. Droit au bail	472			0			0	472
. Incorporelles en cours	891	2 043		2 043		754	754	2 180
SOUS-TOTAL	7 445	2 065	754	2 819	0	754	754	9 509
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
. Terrains et agencements	1 835		16	16			0	1 851
. Constructions	36 254	4	344	348	315		315	36 287
. Installations et agencements	81 379	569	1 191	1 760	712		712	82 427
. Matériel et mobilier	10 333	855	87	942	505		505	10 770
. Matériel transport	7 763	1 373	158	1 531	310		310	8 984
. Corporelles en cours	1 666	3 336		3 336	21	1 796	1 817	3 186
. Biens reçus par legs ou donations	30 060	13 939		13 939	11 714		11 714	32 284
SOUS-TOTAL	169 289	20 076	1 796	21 872	13 577	1 796	15 373	175 788
TOTAL GÉNÉRAL	176 733	22 141	2 550	24 691	13 577	2 550	16 127	185 297

4.1.3. MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (HORS LEGS ET DONATIONS)

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	31 déc. 2022	Dotations	Diminutions	31 déc. 2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
. Logiciels	2 633	533		3 166
. Droit au bail	462			462
SOUS-TOTAL	3 095	533	0	3 628
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Terrains et agencements	652	9		661
. Constructions	18 794	758	311	19 241
. Installations et agencements	50 029	4 067	634	53 462
. Matériel et mobilier	8 451	846	496	8 801
. Matériel de transport	5 443	1 000	298	6 144
SOUS-TOTAL	83 369	6 679	1 739	88 310
TOTAL GÉNÉRAL	86 464	7 212	1 739	91 938

4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.2.1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure.

4.2.2. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.2.2.1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers d'euros)	31 déc. 2022	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2023
PARTICIPATIONS				
Titres de participation	10 295	0	36	10 259
. SCA Caritas Habitat	8 732			8 732
. SASU Caritas Habitat gestion	5			5
. SCI Rosier rouge	1 000			1 000
. SC Ésis	366		36	330
. Foncière Habitat et Humanisme	169			169
. SCIS SAS Cités Coo	15			15
. Autres titres	8			8
Apports associatifs	129	0	0	129
. Association familiale handicapés physiques	30			30
. Association Aire	53			53
. Autres apports	46			46
SOUS-TOTAL	10 424	0	36	10 388
PRÊTS				
Prêts au personnel	74	88	73	89
Avances permanentes au personnel	58	10	8	60
Prêts à associations et autres	5 078	891	910	5 059
SOUS-TOTAL	5 210	989	991	5 207
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Dépôts et cautionnements versés	679	69	34	714
TOTAL GÉNÉRAL	16 312	1 058	1 061	16 309

4.2.2.2. PARTICIPATIONS

Dans le prolongement de ses actions d'aide en faveur du logement, le Secours Catholique participe au capital de sociétés immobilières spécialisées dans le logement social et l'insertion sociale sous forme de :

- ▶ Participations au capital de sociétés qui concourent au développement de l'habitat solidaire, principalement la foncière Caritas Habitat, la société Ésis et la foncière Habitat et Humanisme ;
- ▶ Apports, pour permettre la constitution d'associations qui développent des activités spécifiques d'aide aux personnes dans la recherche d'emploi et de logement, d'accueil de familles de détenus, d'accueil de personnes porteuses de handicap. Ces apports sont remboursables lors de la dissolution des associations bénéficiaires ou lors du retrait du Secours Catholique.

Le Secours Catholique et Cités Caritas ont créé, en 2016, la société civile immobilière « Rosier rouge » qui a pour objet la propriété et la gestion d'un ensemble immobilier à vocation sociale, situé sur les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves (Hauts-de-Seine). La SCI « Rosier rouge » a, dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de soixante ans, mis à disposition les terrains à la société à loyers modérés « Toit et Joie ». La participation du Secours Catholique dans la SCI est de 1 M€.

4.2.2.3. PRÊTS À ASSOCIATIONS ET AUTRES

Les prêts sont accordés à des organisations qui prolongent la mission sociale de l'association.

PRÊTS À ASSOCIATIONS ET AUTRES (en milliers d'euros)	31 déc. 2022	Augmentations	Remboursements	31 déc. 2023
. Prêt effort construction (1)	1 599	158		1 757
. REH SAS (2)	1 582	678	833	1 427
. Caritas Habitat (3)	1 500			1 500
. Habitats solidaires (4)	300			300
. Agence immobilière sociale - AIS	50			50
. Caritas Serbie	25			25
. Autres prêts	22	55	77	0
TOTAL GÉNÉRAL	5 078	891	910	5 059

- (1) Figure à ce poste la participation à l'effort de construction, sous forme de prêts sans intérêt consentis à des organismes collecteurs. Le montant total versé est de 1,8 M€, dont 158 k€ au titre de 2023. Ces prêts sont remboursables au terme d'une durée de vingt ans.
- (2) Le Secours Catholique a établi avec le réseau « Éco Habitat » et l'État, un contrat à impact social dans le cadre de sa lutte contre la précarité énergétique. Il s'est engagé à un soutien financier de 2,3 M€ dans le cadre du financement de l'action précisée dans le contrat à impact social, les 2,3 M€ ont été entièrement octroyés dont 678 k€ en 2023. Le remboursement du prêt est étalé de 2021 à 2025. Ce prêt est rémunéré à un taux de 3,5 % annuel.
- (3) Afin de favoriser le développement des activités de logements à vocation sociale de sa filiale, Caritas Habitat, et lui permettre d'accroître son patrimoine, un prêt de 1,5 M€ lui a été accordé en 2021 et versé en 2022 afin d'acquérir la société de Promotion Mobilière et Immobilière (PMI) détenant 34 logements de petite taille avec des loyers maîtrisés. Un avenant permettant le remboursement du prêt via des actions est en cours de signature début 2024.
- (4) Le conseil d'administration a donné son accord en 2013 à l'attribution d'un prêt sans intérêt de 300 k€ à la société coopérative d'intérêt collectif « Habitat solidaire », œuvrant dans le domaine de l'habitat social. Ce prêt bénéficie d'un différé de remboursement d'au moins huit ans et au maximum de dix ans, soit au plus tard en décembre 2023. Une révision de la convention de remboursement est en cours d'étude début 2024.

4.2.2.4. DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Une provision pour dépréciation peut être constituée pour couvrir les risques de non recouvrement.

DÉPRÉCIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers d'euros)	31 déc. 2022	Dotations	Reprises	31 déc. 2023
PARTICIPATIONS				
Titres de participation	0	0	0	0
. SCA Caritas Habitat				0
. SCI Rosier rouge				0
Apports associatifs	82	1	0	83
. Association familiale handicapés physiques	27			27
. Association Aire	52			52
. Autres apports	3	1		4
SOUS-TOTAL	82	1	0	83
PRÊTS				
Prêts à associations et autres				
. Habitats solidaires	300			300
. REH SAS	680	46		726
. Agence immobilière sociale (AIS)	50			50
. Autres prêts	0			0
SOUS-TOTAL	1 030	46	0	1 076
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Dépôts et cautionnements versés	2			2
TOTAL GÉNÉRAL	1 114	47	0	1 161

Au cours de l'année 2023, les dépréciations concernant les immobilisations suivantes ont été dotées ou maintenues :

Prêts :

- ▶ Le prêt accordé à « Réseau Eco Habitat SAS » a été provisionné à hauteur de 726 k€, dont 46k€ de dotation en 2023, suite aux chantiers non réalisés par rapport au plan prévisionnel qui ne seront pas financés par l'état et dont le rattrapage est en cours d'instruction ;
- ▶ La provision du prêt accordé à la SCIC « Habitats solidaires », dotée à 100 %, (300 k€) a été maintenue, compte tenu de la situation de difficulté financière de « Habitats solidaires ».

4.2.3 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres (autres que capital)	Quote- part du capital détenue (en %)	Valeur comptable au 31 déc. 2023 des titres détenus		Chiffre d'affaires (H.T.) du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Observations
				Brute	Nette			
SCA CARITAS HABITAT 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 813 316 320	15 429	1 343	56,60%	8 732	8 732	1 027	0	(1)
SASU CARITAS HABITAT GESTION 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 812 604 510	5	-7	100,00%	5	5	0	-3	(1)
SCI ROSIER ROUGE 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 821 819 299	1 820	239	54,95%	1 000	1 000	30	30	(1)
SCIC SAS CITES COOP 72 rue Orfila 75020 PARIS RCS Paris	50		30,00%	15	15			(4)
SAS VOSGES RURALITÉS SERVICES 6, rue du Général Chérin 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES RCS Epinal 904 861 457	12	72	16,67%	2	2	201	72	(5)
SC ÉSIS 17, avenue Hoche 75008 PARIS SIREN 450240551	3 935	737	9,15%	330	330	228	191	(2) (3)
TOTAL				10 084	10 084			

(1) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2023.

(2) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2022.

(3) Aucun prêt ou avance n'a été consenti à l'organisme. Aucune caution ou aval n'a été donné à l'organisme.

(4) Constitution en 2022, pas encore de bilan.

(5) Constitution en 2022, situation intermédiaire 30/06/2023.

4.3. STOCKS

Les stocks, constitués d'outils de communication, sont évalués à leur coût d'achat. Pour tenir compte de leur valeur réelle, une provision pour dépréciation est éventuellement constituée.

4.4. CRÉANCES

4.4.1. ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

Ce tableau présente l'ensemble des créances, selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

CRÉANCES (en milliers d'euros)	Montant brut	LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
. Prêts à associations et autres	5 059	1 850	3 209
. Prêts et avances permanentes au personnel	149	117	32
. Dépôts et cautionnements	714	65	649
SOUS-TOTAL	5 922	2 032	3 890
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
. Créances reçues par legs ou donations	24 595	24 595	
. Subventions d'exploitation à recevoir	5 868	4 971	897
. Autres créances	6 579	6 579	
SOUS-TOTAL	37 042	36 145	897
Charges constatées d'avance	2 218	2 183	35
TOTAL	45 182	40 360	4 822

Le poste « Créances reçues par legs et donations » correspond aux espèces, actifs bancaires et actifs financiers inscrits dans les dossiers provenant de legs ou de donations présentés au conseil d'administration, et dont la contrepartie est inscrite en fonds reportés.

4.4.2. RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'ACTIF

Ce tableau présente la part à l'actif des charges et produits d'exploitation rattachés à l'exercice, contenue dans les créances.

ACTIF (en milliers d'euros)	2023	2022
AUTRES CRÉANCES		
Produits à recevoir	3 479	828
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 218	2 326
TOTAL	5 697	3 154

4.4.3. CRÉANCES EN DEVISES

Les créances de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2023. Les créances de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

4.5. TRÉSORERIE

4.5.1. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées à leur coût historique, éventuellement dépréciées si leurs cours de clôture sont inférieurs. Le montant des produits financiers générés au titre de 2023 par les placements s'élève à 1 076 k€.

En milliers d'euros	31 déc. 2022	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2023	Estimation 31 déc. 2023	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Placements à court terme	13 000	26 446	28 000	11 446	11 446	0	0
Placements à moyen terme	13 430	0	0	13 430	13 302	0	128
Placements à long terme	24 226	122	2 788	21 560	21 571	500	488
TOTAL DU PORTEFEUILLE	50 656	26 568	30 788	46 436	46 319	500	616
Intérêts courus non échus	145	120	145	120			
Valeurs mobilières de placement	50 801	26 688	30 933	46 556			

Les placements à court terme sont constitués de six comptes à terme d'une valeur totale de 11,4 M€ acquis courant 2023. Les placements à moyen terme sont constitués d'un fonds commun de placement de 8,4 M€ et d'un compte à terme pour 5 M€.

Les placements à long terme sont constitués de six contrats de capitalisation, pour un montant total de 18,3 M€ et d'un placement dans une SCPI de 3,3 M€.

4.5.2. DISPONIBILITÉS

Elles sont constituées de cinq livrets (13,6 M€), des comptes bancaires (11,7 M€, dont un compte courant rémunéré de 2,2 M€), des caisses (0,5 M€) et des dons de l'exercice 2022 dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année 2023 (6,9 M€), soit un total de 32,7 M€.

Les comptes bancaires et caisses libellés en devises sont convertis au taux de conversion du 31 décembre 2023.

4.5.3. TRÉSORERIE RÉMUNÉRÉE

En milliers d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Valeurs mobilières de placement	46 436	50 656
Disponibilités placées	15 740	21 074
SOUS-TOTAL	62 176	71 730
Intérêts courus non échus	174	145
TOTAL	62 350	71 875

Au 31 décembre 2023, la trésorerie rémunérée figurant dans les postes « Valeurs mobilières de placements » et « Disponibilités » est constituée de sommes investies dans des contrats de placements (46,4 M€) ou placées sur des livrets et un compte courant rémunérés (15,7 M€). Les sommes portant rémunération tenant compte des intérêts courus représentent un total de 62,3 M€, soit 79,3 % du total de ces postes.

Les sommes sont placées auprès d'établissements bancaires et financiers sélectionnés principalement en fonction d'une approche éthique et de sécurité.

4.6. MOUVEMENTS DES PROVISIONS À L'ACTIF

ACTIF (en milliers d'euros)	31 déc. 2022	DOTATIONS	REPRISES	31 déc. 2023
Immobilisations corporelles				
. Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	217	-	-	217
SOUS-TOTAL	217	-	-	217
Immobilisations financières				
. Dépôts et cautionnements	2	-	-	2
. Prêts siège et délégations	1 030	46	-	1 076
. Titres de participation	82	1	-	83
SOUS-TOTAL	1 114	47	-	1 161
Actif circulant				
. Autres créances	-	408	-	408
. Valeurs mobilières de placement	849	167	401	616
SOUS-TOTAL	849	575	401	1 024
TOTAL GÉNÉRAL	2 180	622	401	2 403

5. PRÉSENTATION DU PASSIF DU BILAN

5.1. FONDS PROPRES

Les « Fonds propres » sont composés de la « Situation nette » et des « Subventions d'investissements ». Les postes constitutifs de ces rubriques sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

Le total des « Fonds propres » est de 124 558 k€, pour un actif net immobilisé de 108 168 k€.

(En milliers d'euros)	Solde 1 ^{er} janvier. 2023	Affectation du résultat 2022	Entrées ou apports en 2023	Sorties ou reprises en résultat 2023	Résultat 2023	Solde 31 déc. 2023
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	51 010	-506				50 504
Fonds statutaires	51 010	-506				50 504
RÉSERVES	83 000	-4 550				78 451
Réserves en fonds de roulement	48 799	4 763				53 562
Fonds de réserve	34 201	-9 312				24 889
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-5 055	5 055			-10 085	-10 085
Situation nette	128 955	0	0	0	-10 085	118 870
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 919		139	370		5 689
TOTAL FONDS PROPRES	134 874	0	139	370	-10 085	124 558

5.1.1. SITUATION NETTE

5.1.1.1. DÉFINITION DES POSTES CONSTITUANT LA SITUATION NETTE

Le poste « **Fonds propres sans droit de reprise** » (50,5 M€) contient les fonds propres précisés par les statuts, à l'article 13, et actualisés selon les règles de gestion adoptées par l'association.

Le poste « **Réserves** » (78,5 M€) correspond à l'article 15 des statuts et regroupe :

- ▶ La « **Réserve de fonds de roulement** » (53,6 M€), dont l'objet est d'assurer le fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.
- ▶ Le « **Fonds de réserve** » (24,9 M€) qui représente les réserves dont dispose librement l'association après l'affectation du résultat.

5.1.1.2. MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Le résultat de l'exercice précédent, déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est affecté dans sa totalité au « **Fonds de réserve** ».

Les postes des « Fonds propres » sont mis à jour par prélèvement ou par apport au « Fonds de réserve », selon l'analyse des dispositions statutaires retenues par l'association et les règles de gestion décidées par le conseil d'administration du 5 mars 2015 et l'assemblée générale du 13 juin 2023 :

- ▶ Le poste « **Fonds statutaires** » – relatif à la dotation liée à l'article 13, alinéa 5 des statuts – est ajusté du dixième du résultat de l'exercice de l'association, dans la limite du montant figurant à ce poste.
- ▶ Le poste « **Réserve de fonds de roulement** », correspondant au fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant, est ajusté en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprises de provisions du budget de l'exercice suivant.

Le résultat de l'exercice du secteur lucratif, déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est attaché dans sa totalité au résultat d'ensemble de l'association.

5.1.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les fonds propres sont également mouvementés par les opérations liées au poste « **Subventions d'investissements** » (5,7 M€). Il enregistre les subventions reçues pour le financement de biens inscrits à l'actif immobilisé et dont le total du projet d'investissement est supérieur à 30 k€. Lors de la mise en service du bien, les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat selon la durée d'amortissement pratiquée sur les investissements qu'elles financent. Suivant l'évolution des projets, et en accord avec l'organisme financeur, les subventions peuvent être amenées à être requalifiées pour financer des dépenses de fonctionnement ou à défaut, être remboursées.

En milliers d'euros	SOLDE AU 1 ^{er} janv. 2023	Acquisitions	Ajustements sur projet	Quote-part de subv. virée au résultat	SOLDE AU 31 déc. 2023
Subventions d'investissement	7 730	402	-263		7 869
Subventions d'inv. inscrites au résultat	-1 810			-370	-2 180
TOTAL SUBV. D'INVESTISSEMENT	5 919	402	-263	-370	5 689

5.1.3. MOUVEMENTS DES FONDS PROPRES CONCERNANT LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

Les mouvements des postes relatifs à l'affectation du résultat de 2023 qui seront en délibération à l'assemblée générale du 12 juin 2024, sont présentés ci-dessous :

- ▶ **Affectation du résultat au fonds de réserve** (- 10 085 k€), comprenant :
 - Résultat du secteur non lucratif (- 10 145 k€) ;
 - Résultat du secteur lucratif (60 k€).
- ▶ **Mise à jour des fonds statutaires** (- 1 009 k€) relative à la dotation de l'article 13, alinéa 5, correspondant à l'affectation du dixième du résultat.

- **Mise à jour du poste « Réserve de fonds de roulement »** en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2024, soit - 2 229 K€, par prélèvement au fonds de réserve, portant la réserve de fonds de roulement à 51 333 K€.

Le **fonds de réserve** après l'affectation du résultat et la mise à jour des fonds propres est de 18 041 K€.

En milliers d'euros	Solde au 31 déc. 2023 Avant affectation	Affectation du résultat 2023	Mise à jour des fonds propres	Solde au 31 déc. 2023 Après affectation
Fonds propres sans droit de reprise	50 504	0	-1 009	49 496
Fonds statutaires	50 404		-1 009	49 496
. Art. 13, alinéa 1	0			0
. Art. 13, alinéa 2	46 204			46 204
. Art. 13, alinéa 4	2			2
. Art. 13, alinéa 5	4 298		-1 009	3 290
Réserves	78 451	-10 085	1 009	69 374
Réserves de fonds de roulement	53 562		-2 229	51 333
Fonds de réserve	24 889	-10 085	3 237	18 041
Excédent ou déficit	-10 085	10 085		0
SITUATION NETTE	118 870	0	0	118 870
Subventions d'investissement	5 689			5 689
TOTAL FONDS PROPRES	124 558	0	0	124 558

5.2. FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

5.2.1. FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS, DONATIONS ET DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT (DTU)

Les fonds reportés liés aux legs et donations représentent la partie des ressources constatée en produit d'exploitation à la date d'acceptation du legs par le conseil d'administration ou à la date de signature de la donation, et qui n'est pas réalisée à la clôture de l'exercice.

Les fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit (DTU) représentent la partie des revenus attendus à la signature de la DTU, non encore perçus. Au cours de l'exercice, les fruits de la donation temporaire sont comptabilisés en produit selon leur nature, et le fonds reporté est amorti au fur et à mesure.

VARIATION DES FONDS REPORTÉS (en milliers d'euros)	1 ^{er} janv. 2023	Reports	Réalisations	Amort.	31 déc. 2023
Fonds reportés legs et donations	36 988	25 521	21 584		40 925
Fonds reportés DTU	157	-		37	120
TOTAL DES FONDS REPORTÉS	37 145	25 521	21 584	37	41 045

5.2.2. FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel ou par une convention pour financer des projets d'exploitation définis ou des projets d'investissement.

Sont considérées comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés.

VARIATIONS DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE (en milliers d'euros)	1 ^{er} janv. 2023	Reports	Utilisations		Transferts	31 Déc. 2023	
			Montant global	Dont rem- bourse- ments		Montant global	Dont fonds dédiés liés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
. Projet France	631	872	495			1 007	1
. Projet international	805	35	805			35	0
Dons, participations et mécénats							
. Projet France	3 402	95	696			2 801	175
. Projet international	3 610	932	1 467			3 075	15
. Projet investissement	500	223	56			667	85
Contributions financières							
. Projet France	606	290	468	60	54	482	67
. Projet international	50	60	25	10	-10	75	0
. Projet investissement	1 594	447	119	70	-44	1 879	125
Legs et donations							
. Projet France	1 139	168	440			868	5
. Projet international	621	268	293			596	0
TOTAL GÉNÉRAL	12 958	3 389	4 863	140	0	11 485	474

Les fonds affectés à des investissements sont inscrits en fonds dédiés pour les montants collectés associés à des projets d'investissement supérieurs à 30 k€. Lors de la mise en service du bien, les fonds dédiés portant sur les investissements sont repris au compte de résultat selon la durée d'amortissement pratiquée des biens qu'ils financent. Les natures de ressources donnant lieu à comptabilisation de fonds dédiés sont les dons, les conventions de mécénats ou de contributions financières, les legs.

5.2.3. FONDS DÉDIÉS AUX URGENCES EXCEPTIONNELLES : CORONAVIRUS ET UKRAINE

Le montant des fonds dédiés, 11 485 k€, comprend les fonds dédiés suite aux urgences significatives qui ont fait l'objet d'une mobilisation exceptionnelle des donateurs et restant à engager au 31 décembre 2023. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	ENGAGEMENTS RESTANT À RÉALISER (En milliers d'euros)			
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Fonds Coronavirus	2 729	2 368	1 678	1 039
Fonds Ukraine	-	-	3 568	2 327

- ▶ Les fonds Coronavirus collectés de 2020 à 2022 s'élevaient à 13,5 M€ et ont été utilisés à hauteur de 12,5 M€ au 31 décembre 2023. Les fonds dédiés restant à employer sont de 1 M€ contre 1,7 M€ à la fin de l'année 2022.
- ▶ Les fonds Ukraine collectés en 2022 et 2023 s'élevaient à 6,6 M€ et ont été utilisés à hauteur de 4,3 M€ au 31 décembre 2023. Les fonds dédiés restant à employer sont de 2,3 M€ contre 3,6 M€ à la fin de l'année 2022.

5.3. MOUVEMENTS DES PROVISIONS AU PASSIF

PROVISIONS (en milliers d'euros)	31 déc. 2022	Dotations	Reprises utilisées	31 déc. 2023
PROVISIONS POUR RISQUES				
. Provisions pour litiges legs et assurances vie	110		60	50
. Provisions pour risques d'emploi	292	238	205	325
. Autre provisions pour risques	401	172	94	479
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	803	410	359	854
PROVISIONS POUR CHARGES				
. Provisions pour charges sur legs et donations	190	6	11	185
. Prime décennale	545		11	534
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	735	6	22	719
TOTAL GÉNÉRAL	1 538	416	382	1 573

5.4. DETTES

5.4.1. ÉCHÉANCIER DES DETTES

Ce tableau présente l'ensemble des dettes, selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

DETTES (en milliers d'euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		À moins d'un an	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes financières assimilées	509	293	216	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 320	7 320		
Dettes des legs et donations	15 737	15 737		
Dettes fiscales et sociales	11 509	11 509		
Autres dettes	9 060	9 060		
Produits constatés d'avance	2 919	2 731	18	170
TOTAL	47 054	46 650	234	170

Le poste « **Emprunts et dettes financières assimilées** » (0,5 M€) est constitué de comptes bancaires créditeurs (0,3 M€) et d'un fonds de garantie sociale pour des prêts et d'un fonds pour des microcrédits Véhicules Propres, partagés avec BPI France (0,2 M€).

Le poste « **Dettes Legs et Donations** » (15,7 M€) correspond aux dettes rattachées aux legs et donations présentés au conseil d'administration, et dont la contrepartie est inscrite en fonds reportés.

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » (11,5 M€) comprend essentiellement les déclarations aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice suivant.

Le poste « **Autres dettes** » (9,1 M€) est principalement constitué des projets internationaux engagés non réglés pour 7,3 M€, ainsi qu'une aide financière en faveur de Cités Caritas (0,5 M€) et des fonds d'équilibre restant à verser à Caritas Habitat de 0,8 M€ au titre de 2023.

5.4.2. RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET DES PRODUITS AU PASSIF

Ce tableau présente la part au passif des charges et produits d'exploitation rattachée à l'exercice, contenue dans les dettes.

PASSIF (en milliers d'euros)	2023	2022
Dettes fournisseurs		
Fournisseurs - factures non parvenues	1 368	1 585
	1 368	1 585
Dettes fiscales et sociales		
Subventions à reverser	43	0
Personnel - charges à payer	4 907	4 712
Charges sociales sur personnel à payer	2 545	2 503
	7 495	7 215
Autres dettes		
Charges à payer	949	1 007
	949	1 007
Produits constatés d'avance	2 919	1 525
TOTAL	12 731	11 332

5.4.3. DETTES EN DEVISES

Les dettes de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2023. Les dettes de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

6. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Ce tableau présente le montant des concours publics et des subventions d'investissement et d'exploitation octroyées au cours de l'exercice, par catégorie de financeurs.

En milliers d'euros	Concours publics	Subventions d'investissement	Subventions d'exploitation	Total 31 déc. 2023
Collectivités territoriales	112		761	874
Collectivités publiques		362	6 797	7 159
État			2 911	2 911
Organismes européens			514	514
TOTAL	112	362	10 222	11 458

6.2 ÉTAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Ce tableau présente le montant des avantages et des ressources provenant de l'étranger, en numéraire ou en nature, provenant directement ou indirectement de personnes physiques, morales ou d'institutions.

ÉTAT DU CONTRIBUTEUR	Montant total des avantages et des ressources 2023 (en milliers d'euros)
ALLEMAGNE	15
ARABIE SAOUDITE	2
AUTRICHE	3
BELGIQUE	1 178
CANADA	35
CHILI	2
COTE D'IVOIRE	6
ESPAGNE	11
ETATS-UNIS	29
ITALIE	20
LUXEMBOURG	16
MAROC	1
MONACO	49
PAYS-BAS	104
PORTUGAL	5
ROYAUME-UNI	28
SINGAPOUR	2
SUISSE	28
AUTRES	12
TOTAL	1 545

Le montant des ressources en Belgique comprend l'encaissement d'une subvention européenne de 1 143k€. Le montant des dons provenant de l'étranger et dont le total par pays est inférieur à 1 000 euros, s'élève à 12k€ répartis sur 34 pays.

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que le Secours Catholique doit établir en application du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public :

- ▶ au siège de l'association, 106 rue du Bac - 75 007 Paris ;
- ▶ et sur le site internet de l'association : www.secours-catholique.org.

6.3. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Le poste « Legs, donations et assurances-vie » regroupe plusieurs comptes afin de mesurer les sommes réellement encaissées sur l'exercice. Le tableau ci-après détaille le contenu du poste pour l'exercice 2023.

Legs, donations, assurances-vie	Montant (en milliers d'euros)
Montants perçus par les assurances vie	15 940
Montants des legs et donations en fonds à reporter	15 400
Prix encaissés legs et donations destinés à être cédés	23 019
Reprise des dépréciations d'actifs	-
Reprise charges pieuses et funéraires	11
Utilisation des fonds reportés	21 584
TOTAL PRODUITS	75 954
VNC des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés ou vendus	11 463
Quote-parts legs ou donations reversées	273
Dotation aux dépréciations d'actifs	-
Dotation charges pieuses et funéraires	6
Report des fonds reportés	25 521
TOTAL CHARGES	37 263
SOLDE DE LA RUBRIQUE	38 691

6.4. RÉMUNÉRATIONS

6.4.1. RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS DU SECOURS CATHOLIQUE, DES PRÉSIDENTS ET TRÉSORIERS DE DÉLÉGATION

Ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les frais de mission remboursés en 2023 aux administrateurs, dans le cadre de leur mandat, ont été de 9,3 k€.

6.4.2. RÉMUNÉRATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIÉS ET AVANTAGES EN NATURE

Le montant global des rémunérations (avantages en nature compris) des trois plus hauts cadres dirigeants salariés en 2023 est de 273 k€.

6.5. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est un excédent de 1 032 k€, au 31 décembre 2023. Il est constitué principalement des opérations en capital relatives aux produits de cessions d'immobilisations (0,8 M€).

6.6. RÉSULTAT DU SECTEUR LUCRATIF

Un secteur lucratif a été créé afin d'isoler la participation de l'association dans des sociétés de type commercial. Sont enregistrés, à l'actif du secteur lucratif, les titres de la SCA « Caritas Habitat » et de la SASU « Caritas Habitat gestion ». Au 31 décembre 2023, le secteur lucratif dégager un résultat de 60 k€.

6.7. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 s'élèvent à 170 k€ TTC.

6.8. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les prestations effectuées par les bénévoles ou les prestations de services et biens reçus en nature sont enregistrées dans le tableau intitulé « Évaluation des contributions volontaires en nature » en pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources.

6.8.1. BÉNÉVOLAT

Les données nécessaires à la valorisation du bénévolat, nombre de bénévoles et temps passé, sont issues de l'application « Gestion des acteurs par activité » (G2A) en production dans l'ensemble des délégations, au siège et dans les antennes du Secours Catholique, à l'exception de la Cité Saint-Pierre pour laquelle le bénévolat fait l'objet d'une estimation en dehors de l'application.

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2023 est estimé à 58 500, contre 59 700 en 2022.

La méthode de valorisation s'appuie sur la somme de douze extractions mensuelles permettant ainsi d'identifier plus précisément le temps passé par les bénévoles engagés pour une courte durée, le plus souvent pour une mission ponctuelle, ou en recherche de sens.

La valorisation du temps passé est effectuée sur la base du Smic au 31 décembre de l'année, en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu, à partir de la fonction de chaque acteur.

Selon cette méthode, la valorisation du temps passé est de 180 M€ en 2023, contre 178 M€ en 2022.

6.8.2. MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences s'élève à 2,8 M€ en 2023 contre 1,9 M€ en 2022. Il concerne principalement des partenariats avec la Fondation Orange (1,2 M€), BNP Paribas (0,5 M€) et Michelin (0,2 k€).

6.8.3. PRESTATIONS ET DONS EN NATURE

Les dons en nature reçus (1,3 M€) sont principalement des vêtements et des denrées alimentaires. Seuls les dons en nature valorisables remis principalement par des entreprises et vendus dans l'exercice sont intégrés au pied du compte de résultat. Ils sont répartis dans la partie « Charges » au pied du compte de résultat, en « Secours en nature » (56 k€) et en « Mise à disposition de biens » (1,2 M€).

Des « chèques-vacances » sont donnés à l'association afin que des familles défavorisées puissent réaliser des « projets de vacances ». La dotation attribuée et utilisée au cours de l'année est de 417 K€.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

7.1.1. ENGAGEMENTS REÇUS

Les immeubles apportés à Cités Caritas (anciennement dénommée « Association des cités du Secours Catholique » (ACSC)) sont frappés d'une interdiction pour celle-ci de les aliéner ou de les hypothéquer à peine de résolution de plein droit de l'apport, sauf autorisation expresse, de même si elle les utilise dans un autre but que celui défini par ses statuts ou si elle n'en a plus l'utilité.

7.1.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET AUTRES SOUTIENS ACCORDÉS À DES PARTENAIRES

Le conseil d'administration n'a pas conféré de garanties réelles, nantissements ou hypothèques, ni d'engagement autre que ceux figurant aux points 7.1.2.1 à 7.1.2.9.

7.1.2.1. FONDATION CARITAS FRANCE

Pour développer de nouvelles ressources afin de renforcer son action au plus proche des territoires touchés par la pauvreté, le Secours Catholique a créé en 2009 la Fondation Caritas France. Le montant total de la dotation du Secours Catholique à la Fondation Caritas France, entièrement versé à ce jour, est de 5 M€.

La Fondation a attribué au Secours Catholique 3,4 M€ en 2023 pour financer des projets en France et à l'international.

7.1.2.2. CITÉS CARITAS

Cités Caritas, a pour mission d'accomplir des actions de réinsertion sociale spécifiques, complémentaires de la mission générale du Secours Catholique.

Le Secours Catholique a participé au fonctionnement de Cités Caritas au titre de 2023, à hauteur de 500 k€.

Par ailleurs, le Secours Catholique s'est porté caution au titre du remboursement d'un prêt de 284 k€ souscrit en 2001 et remboursable sur trente ans, consenti par le Groupement National des Organismes Sanitaires et Sociaux pour l'Aide au Logement (GNOSSAL), dans le cadre de la restructuration de la Cité Bethléem qui fait partie de Cités Caritas. Au 31 décembre 2023, l'engagement est de 76,5 K€.

7.1.2.3. CENTRE D'ENTRAIDE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES RÉFUGIÉS (CEDRE)

Le Secours Catholique – dont une partie des activités d'entraide pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les émigrés est assurée par un service spécialisé de l'association, regroupé au sein de l'antenne du CEDRE – s'est engagé vis-à-vis de la Ville de Paris, à payer le loyer d'un immeuble à Paris, jusqu'au 31 mars 2039. Cet engagement, calculé sur la base du dernier loyer versé, s'élève à 422 k€.

7.1.2.4. AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE CARITAS ÎLE-DE-FRANCE

L'Agence immobilière sociale Caritas Île-de-France a été créée en 2018, en partenariat avec les membres du réseau Caritas France, dans le cadre de la lutte contre le mal-logement. Il a été décidé, début 2022, de ne pas poursuivre son activité.

Le prêt de 50 k€ accordé en 2021 pour compléter le dispositif de soutien, a été totalement provisionné et une provision pour risque de 49 k€ demeure, correspondant aux frais encore dus pour sa dissolution.

La liquidation de l'association est en cours de réalisation au 31 décembre 2023.

7.1.2.5. FONDATION JEAN RODHAIN

La Fondation Jean Rodhain a été créée en 1981 pour contribuer à la réflexion chrétienne sur la charité, promouvoir l'étude de la théologie de la charité dans les recherches universitaires, développer le dialogue avec les acteurs de terrain et partir de la parole des pauvres.

Le Secours Catholique a attribué une aide financière de fonctionnement de 80 k€ à la Fondation Jean Rodhain au cours de l'exercice 2023.

7.1.2.6. FONDS SOCIAL DE GARANTIE (FSG)

Le fonds social de garantie est enregistré au passif du bilan au poste « Emprunts et dettes financières assimilées ». Il s'élève à 187 k€ est constitué de deux fonds :

- ▶ En mars 2006, une convention a été signée portant abondement conjoint avec la Caisse des dépôts et consignations d'un fonds de garantie par le fonds de cohésion sociale. En décembre 2019, une nouvelle convention avec la banque BPI France, nouveau gestionnaire de ce fonds, a été signée. Depuis 2006, la dotation totale du fonds, abondée à part égale entre les signataires, s'élève à 884 k€. Ce fonds est destiné plus particulièrement à couvrir le remboursement de prêts souscrits par des personnes en difficulté pour de petits projets personnels. Compte tenu des appels en garantie, le FSG est évalué à 175 k€ au 31 décembre 2023 (soit 88 k€ pour la part du Secours Catholique) et l'encours de prêts bancaires est de 1 775 k€, contre 1 457 k€ en 2022. Le risque encouru globalement sur le FSG est estimé à 154 k€, compte tenu d'un taux de sinistralité en capital de 8,67%. La quote-part du risque encouru revenant au Secours Catholique est de 77 k€.
- ▶ En février 2022, une convention a été signée avec BPI France portant sur un Fonds de Cohésion Sociale pour le microcrédit Véhicules Propres. La dotation du fonds, abondée à part égale entre les signataires, s'élève à 200k€ au 31 décembre 2022 (soit 100k€ pour la part du Secours Catholique). Ce fonds est destiné à couvrir le remboursement de micro-crédits souscrits par des personnes en difficulté pour l'achat ou la location d'un véhicule propre, neuf ou d'occasion. Compte tenu des appels en garantie, le FSG est évalué à 199 k€ au 31 décembre 2023 (soit 99 k€ pour la part du Secours Catholique)

7.1.2.7 KAORI

Par décision du conseil d'administration en mai 2021, le Secours Catholique a créé une association d'épargnants responsables et solidaires, Kaori, pour répondre à la nécessité de mettre la finance au service de l'intérêt général. Cette association offre aux adhérents la possibilité d'épargner dans le respect de normes rigoureuses d'investissement socialement responsable (ISR) sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Dans le cadre d'une convention établie conjointement le 4 mai 2023, le Secours Catholique a octroyé à Kaori une aide financière de 400 k€ en 2023 pour couvrir ses coûts de fonctionnement.

7.1.2.8. SOLIDARAUTO

Solidarauto est une fédération de garages solidaires créés par des délégations du Secours Catholique visant à faciliter l'insertion professionnelle et sociale par l'entretien, la réparation et la location de véhicules, ainsi que la vente de véhicules d'occasion.

Le Secours Catholique a accordé une contribution financière de 80k€ au titre de 2023.

7.1.2.9 CARITAS HABITAT

Poursuivant sa mission en faveur de la création et du développement de structures à vocation sociale, le Secours Catholique a créé en 2016 la foncière sous forme juridique d'une SCA, Caritas Habitat, pour répondre spécifiquement aux situations de précarité et d'exclusion sociale. Son activité est centrée sur l'accueil, le logement, l'hébergement et l'insertion.

Une convention de partenariat a été signée en 2022 portant sur la période 2022-2027, pour soutenir et assurer le développement de la structure, après une convention assurant l'équilibre financier entre 2019 et 2022. Elle définit le cadre du partenariat, les modalités de soutien financier, et les engagements réciproques de chacune des parties en conformité avec la mission sociale de l'association et en lien avec le réseau Caritas France.

Dans ce cadre, une aide financière de 0,8 M€ a été attribuée au cours de l'exercice 2023.

7.1.3. ENGAGEMENTS SUR DES PROJETS INTERNATIONAUX PLURIANNUELS

Les secours financiers internationaux se rapportant à des projets votés par le conseil d'administration, dont l'engagement financier reste à autoriser lors des exercices futurs, sont décrits dans le tableau suivant :

Engagements pris sur projets internationaux	31 déc. 2022	Tranches 2023 prévues	Tranches 2023 reportées	Tranches votées en 2023	Total	Engagements		
						2024	2025	2026
Développement	12 632 893	7 923 867	1 508 660	5 645 486	11 863 172	8 641 204	2 903 373	318 595
Renforcement des partenaires	1 616 201	1 163 802	278 824	736 280	1 467 503	1 137 503	330 000	0
Plaidoyer	435 941	404 941	0	275 500	306 490	169 459	137 031	0
Urgences	960 776	679 332	0	0	281 444	281 444	0	0
TOTAL	15 645 811	10 171 942	1 787 484	6 657 266	13 918 619	10 229 610	3 370 404	318 595

7.1.4. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés. Courant 2022, le Secours Catholique avait souhaité réévaluer cet engagement avec l'aide d'un cabinet actuair. La nouvelle méthode de calcul a été maintenue en 2023 et les hypothèses actuarielles ont été actualisées :

- ▶ Maintien du barème appliqué en cas de départ volontaire des salariés à la retraite à 65 ans : l'indemnité de retraite est égale à 1/10ème de mois par année d'ancienneté, auquel sera ajouté 1/15ème de mois par année d'ancienneté au-delà de 10 ans (cf. Accord d'entreprise n°12 du 28/11/1988).
Le barème retenu par le Secours Catholique étant supérieur à l'âge légal de départ à la retraite prévu par la réforme des retraites (passant progressivement de 62 ans à 64 ans), la provision n'a pas été impactée par la réforme.
- ▶ Pondération de l'indemnité selon le taux de probabilité de rester dans l'entreprise jusqu'à 65 ans, déterminé en fonction de la catégorie socio-professionnelle et de l'âge des salariés ;
- ▶ Actualisation des différentes hypothèses actuarielles : le taux d'inflation anticipé sur le moyen terme retenu est de 2,25 % au 31 décembre 2023 et le taux d'actualisation retenu, en référence à un indice € Corporates AA de maturité 10 ans et plus, est de 3,15 % au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, l'engagement est évalué à 5,4 M€ contre 5 M€ en 2022.

7.1.5. AUTRES ENGAGEMENTS

Le Secours Catholique a contracté des baux emphytéotiques. Sont indiqués dans le tableau ci-dessous uniquement les baux pour lesquelles une construction figure au bilan pour un montant brut de 3,3 M€ et pour un montant net de 1,3 M€. Ils sont amortis selon la durée des biens les composant et au maximum sur la durée résiduelle du bail.

Locaux (en milliers d'euros)	Date du bail	Durée	Constructions brutes	Constructions nettes
Saintes (rue G.-Clémenceau)	févr.-68	99 ans	18	-
Épinal (rue A.-Colle)	avr.-77	40 ans	171	-
Gérardmer (rue Carnot)	déc.-96	99 ans	89	-
Paris (Cèdre)	juil.-89	61,25 ans	915	246
La-Seyne-Sur-Mer (rue G.-Philippe)	juil.-88	50 ans	33	-
Nogent-Le-Rotrou (rue P.-Deschanel)	févr.-07	50 ans	117	12
Mamoudzou (rue de l'Hôpital)	avr.-15	90 ans	1 035	600
Dijon (bd voltaire)	avr.-18	18 ans	490	-
Antony (Rue Mirabeau)	déc.-19	25 ans	425	420
TOTAL			3 293	1 278

Par ailleurs, un bail a été signé pour les locaux de la Maison d'Abraham situés à Jérusalem, pour une durée de trente-cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2015.

7.2. ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

L'effectif mensuel moyen des personnes présentes, hors effectif sous contrat local, est réparti par catégorie selon le tableau suivant :

Effectif présent mensuel moyen	2023	2022
Cadres	557	543
Techniciens et agents de maîtrise	375	389
Employés	20	21
TOTAL	952	953

Effectif en équivalent temps plein mensuel moyen	2023	2022
Cadres	551	536
Techniciens et agents de maîtrise	363	376
Employés	12	13
TOTAL	926	925

Les effectifs sous contrat local sont :

- ▶ dix personnes à la Maison d'Abraham de Jérusalem ;
- ▶ deux personnes à la délégation de Nouméa.

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018. Ce tableau présente le compte de résultat par nature selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité du public (GP) et les produits non liés à la générosité du public (NGP), et la compensation entre les produits et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées.

La définition des missions sociales a été adoptée par le conseil d'administration du 5 mars 2009. Le comité d'audit est chargé de veiller au suivi de la définition des missions sociales, des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, de leur mise à jour, selon des événements exceptionnels ou rendue nécessaire par l'évolution réglementaire ou économique, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur la méthodologie et son contenu.

Les règles de gestion permettant d'établir le CROD ont été présentées au comité d'audit en 2020 qui a donné un avis favorable.

8.1. ELABORATION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Les règles d'élaboration n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice.

8.1.1. PRODUITS PAR ORIGINE

Tous les produits sont enregistrés sous des comptes par nature et sous des « codes ressources » correspondant à la volonté des donateurs ou des partenaires.

Les produits d'exploitation sont qualifiés selon leur nature « générosité du public » (GP) ou « non générosité du public » (NGP).

8.1.1.1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les produits liés la générosité du public (GP) comprennent principalement les dons des particuliers et les abandons de frais des bénévoles, les legs et le mécénat.

Le poste « Autres produits liés à la GP » regroupe les participations de soutien et la réalisation financière des dons en nature. Une quote-part des produits financiers est inscrite à ce poste ainsi qu'une quote-part des plus-values ou moins-values nettes sur cession des immobilisations par application d'un ratio GP/NGP dédié aux opérations financières ou aux investissements corporels et incorporels (cf. paragraphe 8.1.3).

8.1.1.2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les produits non liés à la générosité du public sont constitués des postes « Produits non liés à la générosité du public » et « Subventions et autres concours publics ».

Le poste « Produits non liés à la générosité du public » (NGP) comprend principalement les contributions financières issues d'associations ou de fondations et le poste « Autres produits non liés à la GP » qui regroupe les participations d'activités, le produit des locations d'immeubles ou la mise à disposition de personnel.

Une quote-part des produits financiers est inscrite à ce poste ainsi qu'une quote-part des plus-values ou moins-values nettes sur cession des immobilisations par application d'un ratio GP/NGP dédié aux opérations financières ou aux investissements corporels et incorporels (cf. paragraphe 8.1.3).

8.1.1.3. RESSOURCES AFFECTÉES ET APPELS

Les ressources sont affectées dans des codes spécifiques, selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Les ressources, issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association, sont enregistrées dans un code ressource intitulé « Non affecté ».

C'est le cas de la campagne de collecte nationale. Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

Afin de ne pas conserver des fonds inemployables dans la durée, et de permettre une communication transparente et pertinente au regard de notre action, il a été décidé qu'après un délai raisonnable apprécié comme étant le temps où les opérateurs n'ont plus de projet pour employer les fonds, une réaffectation des fonds non employables sera décidée par les instances désignées selon le montant du solde et une communication sera faite au donateur par le support le plus approprié, en fonction de chaque situation.

8.1.2. CHARGES PAR DESTINATION

8.1.2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'application de gestion est structurée autour des « actions » qui ont pour objet de spécifier les activités menées par l'association. Toutes les charges sont affectées à une action, permettant ainsi d'assurer le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

Lors de sa création, l'action est caractérisée par des « attributs » permettant, d'une part, de répondre aux besoins d'analyse de l'activité et de gestion et, d'autre part, de la rattacher, au regard de ses caractéristiques, à un poste du compte de résultat par destination.

8.1.2.2. DÉFINITION DES POSTES DES CHARGES PAR DESTINATION

Les missions sociales, qui se structurent en « missions réalisées en France » et en « missions réalisées à l'étranger » sont présentées de manière détaillée au point 1.2 de l'annexe.

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » est constitué des actions de recherche de fonds et de développement du bénévolat. Les activités d'éveil et de sensibilisation à la solidarité en France ou en faveur de l'action internationale font partie de la mission réalisée en France.

Le poste « **Frais de fonctionnement** » est constitué des actions de support, relatives à la gestion financière, la gestion des ressources humaines et la gouvernance.

Les autres postes qui correspondent au poste du compte de résultat n'apportent pas de commentaires particuliers.

8.1.2.3. AFFECTATION DES CHARGES ET RÉPARTITION DES COÛTS

Chaque poste du compte de résultat par destination enregistre des charges engagées directement par l'entité pour leur réalisation et/ou des charges indirectes réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

8.1.2.4. AFFECTATION DIRECTE ET INDIRECTE DES CHARGES

Les charges engagées directement pour la réalisation d'une action sont inscrites sur l'action considérée, quelle que soit la nature de la dépense.

Les charges engagées qui concernent plusieurs actions rattachables à différents postes, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans procéder à une analyse de gestion complexe, sont enregistrées dans une action commune qui fait l'objet d'une répartition selon une clé prédéfinie. Les charges, définies comme devant être enregistrées dans cette action, concernent principalement les dépenses de locaux et les dépenses assimilées.

La clé de répartition est fondée sur la surface des locaux utilisée par les activités selon leur rattachement aux postes du compte d'emploi annuel des ressources. Une clé standard servant de référence à l'association a été définie au regard des activités qui sont menées dans les délégations et au siège. Compte tenu de la diversité d'occupation des locaux par les activités, le pourcentage pourra varier d'une entité à l'autre sans que le principe de répartition sur les trois postes ne soit remis en cause. Les antennes sont considérées comme des services décentralisés du siège et sont traitées en tant que tels.

La clé de répartition relative aux équipes, dont l'objet est de mener les activités d'aide et d'accompagnement au plus proche des personnes, est dédiée aux missions sociales et justifie l'absence d'action de fonctionnement.

Le tableau ci-après indique la répartition moyenne établie à partir des clés appliquées par délégation et par équipe, ainsi que la clé appliquée au siège pour l'année 2023.

	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
Siège	50%	11%	39%
Délégations	73%	9%	18%
Équipes	99%	0%	1%

Ces clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles dans l'organisation des locaux et des activités qui y sont menées.

Le coût du journal *Messages* – dont l'objet est, d'une part, d'éveiller et de sensibiliser à la solidarité et, d'autre part, de collecter des ressources – est réparti à 80 % dans le poste « Missions réalisées en France » et à 20 % dans le poste « Frais de recherche de fonds ».

8.1.2.5. AFFECTATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'affectation des dotations aux amortissements suit les principes des charges directes et des coûts indirects. Le rattachement du bien immobilisé à l'action permet d'affecter la dotation aux amortissements, selon les règles et les clés appliquées aux charges :

- ▶ Chaque bien immobilisé est affecté directement à l'action qui l'utilise ;
- ▶ Un bien utilisé pour les besoins de plusieurs actions rattachables à différents postes du compte de résultat par destination, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans recourir à une analyse de gestion complexe, est inscrit dans l'action commune utilisée pour les charges.

8.1.2.6. AFFECTATION DES SALAIRES

Les principes d'affectation des salaires sont :

- ▶ Le salaire des personnes employées pour une action déterminée est directement affecté à cette action.
- ▶ Les salaires non directement affectables à une action sont répartis selon des clés prédéfinies par organisation, directions, délégations et antennes. La clé prédéfinie tient compte des orientations principales des métiers attachés à l'organisation et au regard des rubriques du CROD.
- ▶ Des spécifications sont apportées à certains métiers pour tenir compte de leurs caractéristiques, et notamment les postes liés à l'encadrement, afin de constater, dans le poste du CROD « Frais de fonctionnement », les activités de gouvernance, de gestion des ressources humaines ou de gestion financière.

Le tableau ci-après présente le résultat de la nouvelle répartition de la masse salariale, dans les postes du compte de résultat par origine et destination, après application des clés prédéfinies, en comparaison avec le résultat de la répartition de l'année 2023.

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds		Frais de fonct.		TOTAL	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Siège	59%	57%	11%	12%	30%	31%	100%	100%
Délégations	88%	88%	4%	4%	8%	8%	100%	100%
Siège et délégations	76%	76%	7%	7%	17%	17%	100%	100%
TOTAL MASSE SALARIALE	42 941	40 760	3 923	4 009	9 452	9 203	56 316	53 972

La masse salariale est composée des salaires et des charges sociales et des taxes sur les salaires.

8.1.3 RÉPARTITION GP ET NGP DES CHARGES D'EXPLOITATION, DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET DES OPÉRATIONS LIÉES AUX INVESTISSEMENTS

A partir du classement des ressources selon leur nature (exploitation, financier, ou investissement) et selon leur type (GP ou NGP), trois ratios sont déterminés et sont présentés dans le tableau suivant :

RATIOS	2023		2022	
	GP	NGP	GP	NGP
Exploitation	82 %	18 %	83 %	17 %
Financier	89 %	11 %	90 %	10 %
Investissement	89 %	11 %	89 %	11 %

8.1.3.1. RATIO D'INVESTISSEMENT

L'association ne dispose pas d'un outil permettant de suivre le financement des investissements bien par bien, selon la qualification GP et NGP. Des règles de gestion internes, fondées sur la comptabilité générale et analytique, ont été définies :

- ▶ Les ressources dédiées directement à un projet d'investissement corporel ou incorporel sont qualifiées de GP ou de NGP selon la nature du financement et de la comptabilité analytique. Les financements sur fonds propres sont qualifiés de GP dans la mesure où les autres ressources NGP sont considérées financer davantage les charges d'exploitation. Une pondération du ratio, fondée sur le cumul des investissements est effectuée pour tenir compte des variations exceptionnelles des natures de financement.
- ▶ Les charges et les produits liés aux investissements corporels et incorporels, sont répartis entre GP et NGP à partir du ratio d'investissement.

8.1.3.2. RATIO D'EXPLOITATION

Le ratio d'exploitation qui répartit les charges d'exploitation entre GP et NGP, est issu du rapport entre les produits GP et NGP hors produits liés aux investissements et hors produits financiers.

8.1.3.3. RATIO FINANCIER

Le ratio financier qui répartit les charges et les produits liés aux opérations financières entre GP et NGP, est issu du ratio d'exploitation dont ont été exclus les produits publics qui ne financent pas les opérations de placement ou les participations financières.

8.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	110 293 454	110 293 454	118 094 446	118 094 446
1.1 Cotisations sans contrepartie	888	888	888	888
1.2 Dons, legs et mécénats	106 954 691	106 954 691	114 651 129	114 651 129
- Dons manuels	68 144 840	68 144 840	73 822 836	73 822 836
- Legs, donations et assurances-vie	38 691 376	38 691 376	40 588 917	40 588 917
- Mécénats	118 475	118 475	239 376	239 376
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 337 876	3 337 876	3 442 429	3 442 429
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	16 534 832		14 547 642	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	4 465 597		3 588 339	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	12 069 235		10 959 303	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	11 688 628		13 007 745	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS	770 944	660 586	2 211 590	1 968 143
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	4 862 669	2 950 365	2 985 011	1 329 303
TOTAL	144 150 527	113 904 405	150 846 434	121 391 892
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	111 525 100	91 945 740	106 979 835	89 102 924
1.1 Réalisées en France	89 447 408	73 791 377	85 118 199	70 934 089
- Actions réalisées par l'organisme	85 896 336	70 875 946	80 964 734	67 486 713
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 551 072	2 915 430	4 153 465	3 447 376
1.2 Réalisées à l'étranger	22 077 692	18 154 364	21 861 637	18 168 835
- Actions réalisées par l'organisme	7 018 096	5 790 435	6 947 751	5 790 309
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	15 059 596	12 363 929	14 913 886	12 378 525
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	21 373 197	17 584 923	22 382 719	18 610 084
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	21 373 197	17 584 923	22 382 719	18 610 084
2.2 Frais de recherches d'autres ressources	0	0	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	17 152 351	14 160 286	17 297 524	14 425 682
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	623 957	527 025	1 659 531	1 460 678
5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	171 518		152 484	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	3 389 482	1 686 317	7 429 408	5 261 316
TOTAL	154 235 605	125 904 291	155 901 500	128 860 684
ÉCÉDENT OU DÉFICIT	-10 085 078	-11 999 886	-5 055 067	-7 468 792

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	184 428 964	184 428 964	180 789 877	180 789 877
- Bénévolat	180 263 939	180 263 939	177 667 612	177 667 612
- Prestations en nature	3 002 444	3 002 444	2 253 308	2 253 308
- Dons en nature	1 162 581	1 162 581	868 957	868 957
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	383 404		366 045	
- Dons en nature	383 404		366 045	
TOTAL	184 812 368	184 428 964	181 155 922	180 789 877
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	173 108 081	173 108 081	170 322 774	169 963 270
- Réalisées en France	172 810 399	172 810 399	169 896 276	169 539 814
- Réalisées à l'étranger	297 682	297 682	426 498	423 456
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	5 107 148	4 727 763	5 041 346	5 038 303
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	6 597 139	6 593 119	5 791 801	5 788 303
TOTAL	184 812 368	184 428 964	181 155 922	180 789 877

8.3. CHARGES PAR DESTINATION AVEC VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

Les charges par destination, agrégées à la valorisation du bénévolat et aux autres contributions volontaires, sont évaluées en 2023 à 339 M€.

2023	Flux financiers CROD répartis par activités	Bénévolat et autres contributions	Total	%
Missions réalisées en france	90	173	263	78%
. Action institutionnelle et plaidoyer	2	2	4	
. Animation	39	26	65	
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	3	0	3	
. Lien social	8	27	35	
. Premier accueil	16	58	74	
. Insertion	7	30	37	
. Boutiques solidaires, épiceries sociales, vestiaires	5	29	34	
. Éveil et sensibilisation à la solidarité, communication	10	1	11	
Missions réalisées à l'étranger	22	0	22	6%
. Action institutionnelle et plaidoyer	2	0	2	
. Animation	3	0	3	
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	1	0	1	
. Urgences internationales	2	0	2	
. Développement et réhabilitation	14	0	14	
Frais de recherche de fonds	21	5	26	8%
Frais de fonctionnement	17	7	24	7%
Engagement sur ressources affectées et autres provisions	4	0	4	1%
TOTAL	154	185	339	100%

8.4. RÉPARTITION DES PRODUITS RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS

Ce tableau est établi à partir de la comptabilité analytique qui distingue les ressources affectées et non affectées en utilisant des codes ressource dédiés. Les charges rattachées aux produits, conformément à la présentation du CROD, sont déduites des ressources non affectées.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2023			Exercice 2022		
	Générosité du public	Affectés	Non affectés	Générosité du public	Affectés	Non affectés
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	110 293 454	3 686 375	106 607 079	118 094 446	9 607 736	108 486 710
1.1 Cotisations sans contrepartie	888		888	888		888
1.2 Dons, legs et mécénats	106 954 691	3 591 030	103 363 661	114 651 129	9 303 668	105 347 461
- Dons manuels	68 144 840	2 022 767	66 122 073	73 822 836	8 305 977	65 516 859
- Legs, donations et assurances-vie	38 691 376	1 476 512	37 214 864	40 588 917	759 250	39 829 667
- Mécénats	118 475	91 750	26 725	239 376	238 441	935
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 337 876	95 345	3 242 530	3 442 429	304 068	3 138 361
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC						
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public						
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS						
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS	660 586		660 586	1 968 143		1 968 143
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	2 950 365	2 950 365		1 329 303	1 329 303	
TOTAL	113 904 405	6 636 740	107 267 665	121 391 892	10 937 039	110 454 853

9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

9.1. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est établi conformément au règlement ANC n° 2018-06.

9.2. ÉLABORATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Les règles d'élaboration n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée aux points 8.2.

9.3 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	91 945 740	89 102 924
1.1 Réalisées en France	73 791 377	70 934 089
. Actions réalisées par l'organisme	70 875 946	67 486 713
. Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 915 430	3 447 376
1.2 Réalisées à l'étranger	18 154 364	18 168 835
. Actions réalisées par l'organisme	5 790 435	5 790 309
. Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	12 363 929	12 378 525
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	17 584 923	18 610 084
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	17 584 923	18 610 084
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 160 286	14 425 682
TOTAL DES EMPLOIS	123 690 950	122 138 690
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	527 025	1 460 678
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	1 686 317	5 261 316
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	125 904 291	128 860 684
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023	Exercice 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	173 108 081	169 963 270
. Réalisées en France	172 810 399	169 539 814
. Réalisées à l'étranger	297 682	423 456
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	4 727 763	5 038 303
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	6 593 119	5 788 303
TOTAL	184 428 964	180 789 877

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2023	Exercice 2022
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	110 293 454	118 094 446
1.1 Cotisations sans contrepartie	888	888
1.2 Dons, legs et mécénats	106 954 691	114 651 129
. Dons manuels	68 144 840	73 822 836
. Legs, donations et assurances vie	38 691 376	40 588 917
. Mécénats	118 475	239 376
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	3 337 876	3 442 429
TOTAL DES RESSOURCES	110 293 454	118 094 446
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	660 586	1 968 143
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	2 950 365	1 329 303
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	11 999 886	7 468 792
TOTAL	125 904 291	128 860 684
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	28 242 217	36 753 572
(+) Excédent ou (.) Insuffisance de la générosité du public	-11 999 886	-7 468 792
(.) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-941 121	-1 042 563
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	15 301 210	28 242 217
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2023	Exercice 2022
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	184 428 964	180 789 877
. Bénévolat	180 263 939	177 667 612
. Prestations en nature	3 002 444	2 253 308
. Dons en nature	1 162 581	868 957
TOTAL	184 428 964	180 789 877

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	9 271 872	5 338 359
(+) Transfert	0	1 500
(-) Utilisation	2 950 365	1 329 303
(+) Report	1 686 317	5 261 316
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	8 007 824	9 271 872

9.4. MONTANT DES RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Le montant de la générosité du public non encore employée, compte tenu des mouvements de l'exercice, est estimé au 31 décembre 2023 à 15 M€ contre 28 M€ en 2022.

Ce montant représente :

- ▶ Les fonds disponibles pour assurer l'équilibre financier nécessaire à la poursuite de la mission et le fonctionnement de l'association pour une part de l'année suivante ;
- ▶ Les fonds librement employables pour permettre l'engagement et le développement de nouveaux projets ou répondre à des urgences ou catastrophes imprévisibles ;
- ▶ Les fonds permettant de répondre au risque des évolutions économiques liées aux ressources largement fondées sur la générosité du public.

La rubrique investissement et désinvestissement est établie en référence au nouveau règlement. Dans la mesure où l'historicité des financements des investissements par des fonds affectés n'est pas possible, les mouvements liés à la constitution et à la reprise des fonds dédiés GP liés aux investissements ont été retraités, afin de ne déduire ou ajouter que la part des investissements GP réalisés, calculés à partir du « ratio d'investissement », défini au point 8.1.3.

	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Trésorerie employée	Trésorerie dégagée	Trésorerie employée	Trésorerie dégagée
1. TRÉSORERIE NETTE AU 1^{ER} JANVIER		92 490 784		85 360 247
PRODUITS		137 470 124		144 312 293
. Ventes de biens et services		743 384		724 741
. Concours publics et subventions		11 318 685		12 791 989
. Dons, mécénats		68 263 315		74 062 212
. Legs, donations, assurances vie (*)		38 686 201		40 606 079
. Contributions financières		4 465 597		3 588 339
. Autres produits (dont cotisations)		12 807 595		11 791 226
. Produits financiers		1 107 633		694 504
. Produits exceptionnels		77 714		53 203
CHARGES	142 602 304		140 014 207	
. Achats et charges externes	56 162 025		54 731 464	
. Aides financières	28 351 812		28 731 951	
. Salaires et charges sociales, impôts et taxes (dont impôts sur société)	57 976 060		56 126 470	
. Charges financières	24 885		41 778	
. Charges exceptionnelles	87 522		382 544	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX PRODUITS ET CHARGES (A)	5 132 180			4 298 086
. Variation des créances	3 276 516			1 150 440
. Variation des dettes		2 158 797	2 413 770	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CRÉANCES ET DETTES (B)	1 117 719		1 263 330	
2. VARIATION DE TRÉSORERIE LIÉE A L'ACTIVITÉ (A + B)	6 249 899			3 034 756
ACQUISITIONS				
. Immobilisations corporelles et incorporelles	8 180 996		6 939 569	
. Immobilisations financières				
CESSIONS		3 174	2 292 693	
. Immobilisations corporelles		774 896		1 271 721
. Immobilisations financières				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		139 417		1 686 148
3. VARIATION DE TRÉSORERIE DES INVESTISSEMENTS NETS	7 263 509		6 274 393	
4. Trésorerie nette au 31 déc. (1 + 2 + 3)		78 977 376		92 490 784
5. Variation nette de la trésorerie (4 - 1)	13 513 409		3 239 636	

*À l'exception des rubriques associées aux legs et donations dont la contrepartie est les fonds reportés.

RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2024

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, réunie le 12 Juin 2024, conformément aux statuts de l'association, après avoir entendu lecture du rapport moral de l'association, du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels :

- ▶ approuve les comptes annuels 2023 qui lui sont présentés,
- ▶ donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de ce même exercice.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce, approuve ledit rapport.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 10 085 077,53 euros au poste « Fonds de réserve » ajusté des mouvements de l'exercice.

Fonds de réserve 2022 après décisions de l'Assemblée Générale 2023	24 888 848,83
Affectation du résultat 2023	- 10 085 077,53
Fonds de réserve après affectation du résultat 2023	<u>14 803 771,30</u>

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale du 12 juin 2024 décide la mise à jour du Fonds Associatif selon les statuts et les modalités adoptées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2015 et modifiées le 4 Juin 2020:

Fonds statutaire : dotation art 13 al 5	- 1 008 507,75
Réserve de fonds de roulement	- 2 228 770,66
Fonds de réserve	<u>+ 3 237 278,41</u>
	0,00

Fonds de réserve après la mise à jour du Fonds Associatif :

Fonds de réserve après affectation du résultat 2023 :	14 803 771,30
Mise à jour du fonds de réserve	<u>+ 3 237 278,41</u>
Total Fonds de réserve après mise à jour	18 041 049,71

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 8 des statuts, l'Assemblée Générale vote le budget 2024 présenté par le Conseil d'Administration.

Le Secours Catholique

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Le Secours Catholique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Secours Catholique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2. « Changements de présentation et de méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe aux comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons apprécié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes « 8 - Informations relatives au compte de résultat par origine et destination » et « 9 - Informations relatives au compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

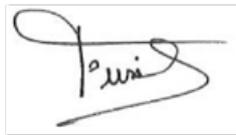
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Fusil', enclosed in a thin black rectangular border.

Joël Fusil



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

**Document conçu et réalisé
par la direction de la communication**
106, rue du Bac – 75341 Paris Cedex 07

Tél : 01 45 49 73 00

Fax : 01 45 49 94 50

Rédaction : Direction administration finances

Maquette : Département publications

secours-catholique.org

 [caritasfrance](https://twitter.com/caritasfrance)

 [Secours Catholique-Caritas France](https://www.facebook.com/Secours-Catholique-Caritas-France)

 [@caritasfrance](https://www.instagram.com/caritasfrance)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

